

Rapport d'activité

2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

2 bis av François de Neufchâteau 88300 Neufchâteau Antenne de Châtenois : 2 rue Sous l'Eglise 88170 CHÂTENOIS

Tél : 03 29 94 08 77 Site web: www.ccov.fr Établissement Public de Coopération Intercommunale



SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT

($\overline{}$	H	ł.	Δ	I)	П	П	R	F	ı	:	P	F	?	F	ς	F	1	V	Т	Δ	T	1	\cap	N		G	F	1	V	F	F	?	Δ	I	F	=
٦	_			$\overline{}$	м				ı١	_	_				N	_	J	_	-1	N			١ı		\sim		M .	◡	_	. г	N	_	л.	M	\neg		- L	

2. LES FINANCES	LES RESSOURCES HUMAINES 4. LA COMMUNICATION	6
3. LES RESSOURCES HUMAINES	LES RESSOURCES HUMAINES 4. LA COMMUNICATION	11
4. LA COMMUNICATION	4. LA COMMUNICATION	15
1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT	18
 LE TOURISME ET LE PETIT PATRIMOINE		
 LES DECHETS MENAGERS	1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	22
 L'HABITAT ET L'URBANISME	2. LE TOURISME ET LE PETIT PATRIMOINE	30
 LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000	3. LES DECHETS MENAGERS	40
INONDATIONS-NATURA 2000	4. L'HABITAT ET L'URBANISME	48
CHAPITRE III: UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS 1. LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES		
LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 70	INONDATIONS-NATURA 2000	56
	CHAPITRE III : UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS	
2 LES FOLLIPEMENTS ET LA POLITIQUE CUITURELLE	1. LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE	S 70
Z. LES EQUITEMENTS ET ENT OLITIQUE COLITONELLE	2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE	78
3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS98	3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	98
4 LECCEDVICECET FOLUDENAFAITC COCIALLY ET CANUTAIDEC	4. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES	11

CHAPITRE I:
PRESENTATION GENERALE

LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE

Présentation des élus :



Simon LECLERC - Président Maire de Neufchâteau Vice-Président du Conseil Départemental



Claude PHILIPPE - Vice-Président en charge des finances et des casernes-Maire d'Harmonville



Guy SAUVAGE - Vice-Président en charge des travaux, du numérique et de la mutualisation Maire de Châtenois



Philippe EMERAUX - Vice-Président au du tourisme et du patrimoine Maire de Rollainville – Président de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges



Cyril VIDOT- Vice-Président en charge des déchets ménagers Maire de Liffol-le-Grand



Patrice NOVIANT -Vice-Président en charge du développement économique Maire de Rainville



Jenny WILLEMIN-Vice-Présidente en charge des services à la population Maire de Martigny-les-Gerbonvaux



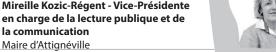
Dominique HUMBERT - Vice-Présidente en charge de la politique culturelle Adjointe à Autigny-la-tour



Jean-Marie BIGEON - Vice-Président en charge des équipements sportifs et de la vie associative Maire d'Autreville



Mireille Kozic-Régent - Vice-Présidente en charge de la lecture publique et de la communication





Jacqueline VIGNOLA- Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme

1^{ere} adjointe de Removille



Régis RAOUL - Vice-Président en charge GEMAPI et de la biodiversité

Maire de Bazoilles-sur-Meuse

Liste des délégués communautaires :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AOUZE	Gilles CHOGNOT	Jean-Roger LARRIERE
AROFFE	Agnès FORAY	Pascal FORAY
ATTIGNEVILLE	Mireille KOZIC-REGENT	Frédéric POIRETTE
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	Jean HUMBERT
AUTREVILLE	Jean-Marie BIGEON	Benoît CLAUDEL
AVRAINVILLE	Maurice ROUYER	Albin BERNARD
BALLEVILLE	Jean-Luc JEANMAIRE	Pierre PASSETEMPS
BARVILLE	Jean-Marie CREVISY	Emilie DEMANGEON
BAZOILLES SUR MEUSE	Régis RAOUL	Michel MARTIN
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	Mickaël RICHALET
CERTILLEUX	Jean-Marie LOUIS	Michel DENNY
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	
	Arlette BERARD	
	Jean-Philippe HOUDINET	
	Pascale BINOT	
	Claude COHEN	
CHERMISEY	André HANNUS	Edwige PENNACCHIOTTI
CIRCOURT SUR MOUZON	Rose-Marie BOGARD	Jean-Paul SIMONET
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	Daniel DUPAYS
COURCELLES SOUS CHATENOIS	Michel HUMBLOT	Gérard CLAUDE
COUSSEY	Bernard ADAM	
	Martine BAUDRY	
DARNEY AUX CHENES	Pierrette PAIRON	Gérard DUBOIS
DOLAINCOURT	Elisabeth CHANE	Samuel ROLIN
DOMMARTIN SUR VRAINE	Jean-Marie MARC	Laurence JEREMUS
DOMREMY LA PUCELLE	Daniel COINCE	Jean-François HOUILLON
FREBECOURT	Yvon HUMBLOT	Yves MAIZIERE
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	Christophe TOLLOT
GIRONCOURT SUR VRAINE	Joël BRESSON	
	Gilles HURAUX	
	Laëtitia MARTIN	
GRAND	Didier POILPRE	Chantal BERTAUX
GREUX	Jean-Luc GEOFFROY	Michel SCHAEFFER
HARCHECHAMP	Thierry RENAUDEAU	Guy POIROT
HARMONVILLE	Claude PHILIPPE	Dominique BAILLOT
HOUEVILLE	Damien LARGES	Stéphane BERNARDIN
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	Charles ELOY
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	Francis OUDIN
LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS	Gilbert DEFER	Nadine HENRY
LANDAVILLE	René MAILLARD	Sylvain BONJOUR
LEMMECOURT	Laurent GALAND	Gérard THIEBAUT

Présentation Générale

0	Dillanda Mudahan	D/Marsha annual/anta
Communes LIFFOL LE GRAND	Délégués titulaires Ouril MIDOT	Délégués suppléants
EIT OF EF GIVAND	Cyril VIDOT	
	Jackie FESSLER	
	Claude MARSAL	
	Isabelle CARRET-GILLET	
	Michel LAPERCHE	
LIFEOU LE DETIT	Daniel ROGUE	
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SYLVESTRE	Philippe CHARLES
LONGCHAMP SOUS CHATENOIS	Jean-Charles CLEMENT	Nicole MIGNARDOT
MACONCOURT	André DUVAL	Jean-Noël LAPREVOTTE
MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMIN	Jean-Marc DROUOT
MAXEY SUR MEUSE	Thierry THOUVENIN	Lionnel PREAU
MENIL EN XAINTOIS	Marcel MATHIS	Didier DRUAUX
MIDREVAUX	Anny BOUDIN	Bernard MARTIN
MONCEL SUR VAIR	Jean-Philippe HOFER	Francis MOUTAUX
MONT LES NEUFCHATEAU	Monique SIMONET	Philippe MARCHAND
MORELMAISON	Jean-Jacques MIATTA	Sylvie COQ
NEUFCHATEAU	Simon LECLERC	
	Muriel ROL	
	Patrice BERARD	
	Annie OSNOWYCZ	
	Jean-José DA CUNHA	
	Claudine DAMIANI	
	Jean-Marie ROCHE	
	Jacques LEFEBRE	
	Mireille CHAVAL	
	Marie-Agnès HARMAND	
	Pierre GRIMM	
	Marie-Françoise VALENTIN	
	Nicolas LEONARDI	
	Grazia PISANO	
	Richard MARTIN	
	Mathilde MOUTON	
	Jean SIMONIN	
	Dominique MONTESINOS	
	Steve CIPRESSO	
	Dominique DEMANGEON	
OLLAINVILLE	Patrick MIRE	Jean-Marie ROBERT
PARGNY SOUS MUREAU	Hervé BIDAL	Patrick MASSAUX
PLEUVEZAIN	Denis ROLIN	
POMPIERRE	Thérèse BERGER	Cyril LISTAR
PUNEROT	Dominique BOUTON	Philippe BRISSE
RAINVILLE	<u>'</u>	Eric BOUTON
REBEUVILLE	Patrice NOVIANT	Martine GAMBONE
REMOVILLE	Michel LALLEMAND	Patrick ARLIN
	Jacqueline VIGNOLA	Jacques DUMONT
ROLLAINVILLE	Philippe EMERAUX	Gilles HOCQUARD
ROUVRES LA CHETIVE	Claude THIERY	Jean-Claude MARMEUSE
RUPPES	Maurice AUBRY	Jacky BRELLE
SAINT MENGE	Jean-Yves VAGNIER	Vincent ROY
SAINT PAUL	Sandra SOMMIER	Jean-Marie BEGIN
SARTES	Jean-Luc ARNAULT	Guy LIEBAULT
SERAUMONT	Hervé CLEMENT	Dominique MILLOT
SIONNE	Jean-Marie TROUSSELARD	Régis MAZELIN
SONCOURT	Robert DUVAL	Michel MARCHAL
SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Catherine RENAUD-VERMANDE	Vincent KINZELIN
TILLEUX	François FAUCHART	Brigitte BOGARD
TRAMPOT	Didier MAGINEL	Roger SCHOINDRE
TRANQUEVILLE GRAUX	Elphège BARRAT	
VILLOUXEL	Patrick CHILLON	Daniel BARBILLON
VIOCOURT		Eric MAILLARD
VOUXEY	Hubert GERARD	Christian RIGOLOT
VOONET	Pierre VUIDEL	Grégory BARRET

Les réunions en 2017 :

Conseils communautaires: 9 réunions

- Le 14 janvier à la salle des fêtes à Châtenois
- Le 31 janvier au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 23 mars à La Scène à Châtenois
- Le 11 avril au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 17 mai à La Scène à Châtenois
- Le 27 juin à La Scène à Châtenois
- Le 5 septembre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 18 octobre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 6 décembre au Trait d'Union à Neufchâteau

• Bureaux communautaires : 9 réunions

- Le 24 janvier à la salle de réunion de la piscine à Neufchâteau
- Le 15 mars à la Maison de Pays à Châtenois
- Le 29 mars au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 9 mai à la Maison de Pays à Châtenois
- Le 19 juin au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 05 juillet au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 28 août à la Maison de Pays à Châtenois
- Le 10 octobre au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 28 novembre au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau

• Délibérations :

Lors de ces réunions, 224 délibérations ont été prises.

Commissions:

- Aménagement du territoire, habitat et urbanisme : 3 réunions

- Développement économique : 3 réunions

- Tourisme et patrimoine : 2 réunions

- Déchets ménagers : 2 réunions

- GEMAPI et biodiversité : 3 réunions

- Services à la population : 2 réunions

- Politique culturelle : 3 réunions

- Lecture publique : 3 réunions

- Equipements sportifs et vie associative : 2 réunions

- Finances et casernes : 3 réunions

• Arrêtés:

Le Président a pris 632 arrêtés en sus des décisions administratives courantes.

2. LES FINANCES:

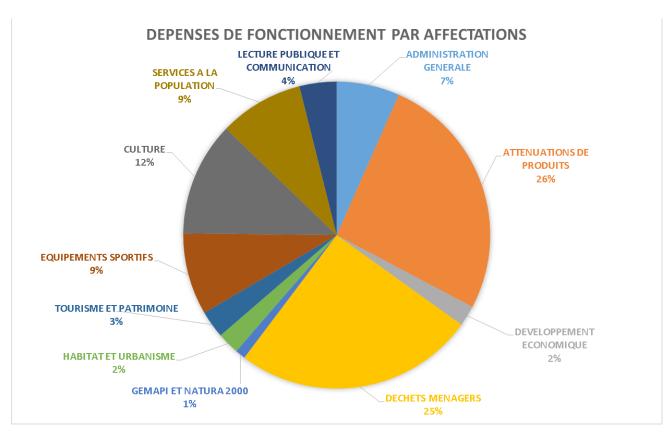
La CCOV dispose d'un budget principal et de 7 budgets annexes soumis à TVA (Cinéma, Niémont, Zones d'activité, Bâtiments Relais, Camping, Transport scolaire et Caférestaurant de Domremy). A noter que le budget annexe « camping » a été supprimé au cours de l'année 2017 puisque sa gestion a été confiée à l'Office de Tourisme.

Le budget 2017 est le premier budget post-fusion de sorte qu'il est difficile de disposer d'éléments de comparaison avec les exercices antérieurs.

Le budget de fonctionnement en 2017 s'est élevé à 11 250 931.77 € en dépenses et 12 635 816.72 € en recettes, faisant ainsi apparaître un excédent de 1 384 884.95€ qui permet d'abonder un budget d'investissement qui s'est, lui, élevé à 3 708 119.21 €.

Le budget principal :

L'affectation des dépenses :

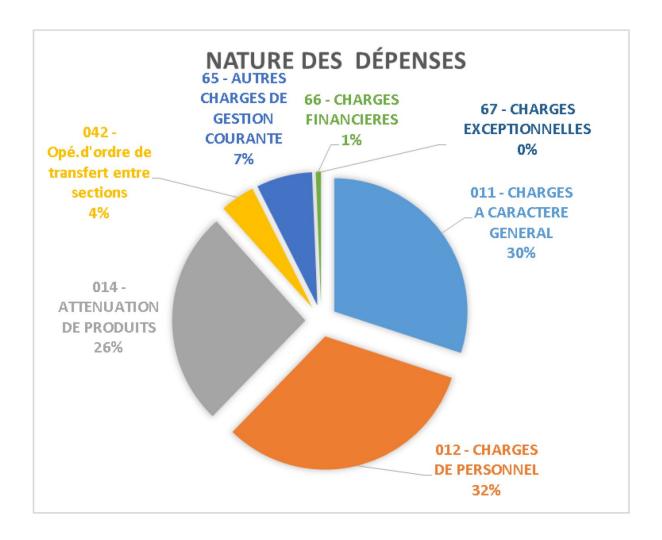


Le principal poste de dépenses de la CCOV reste la gestion et le traitement des ordures ménagères et les reversements aux communes (atténuations de produits). Il faut noter que les charges de l'administration générale ne représentent que 7% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses en matière de développement économique sont essentiellement retracées dans le budget annexe des zones d'activité.

01

Présentation La nature des dépenses

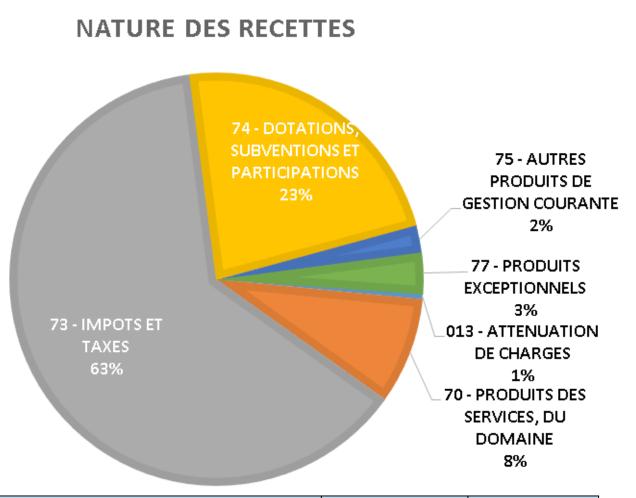
Les dépenses de la CCOV par nature sont composées essentiellement des charges de personnel, des charges à caractère général (prestations de services, achats, consommations d'énergie etc...) puis des atténuations de produits (reversements aux communes notamment). Les charges financières (intérêts des emprunts) ne représentent quant à elles que 1% du total.



Dépense de fonctionnement	Crédits ouverts	Total réalisé
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 378 970,17 €	3 378 920,10 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 640 446,21 €	3 625 851,54€
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	2 993 771,00 €	2 937 994,65 €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	633 218,66 €	472 925,89 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 689,07 €	763 673,73 €
66 - CHARGES FINANCIERES	71 906,29 €	71 304,86 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 232,88 €	261,00€
TOTAL	11 665 234,28 €	11 250 931,77 €

Les ressources

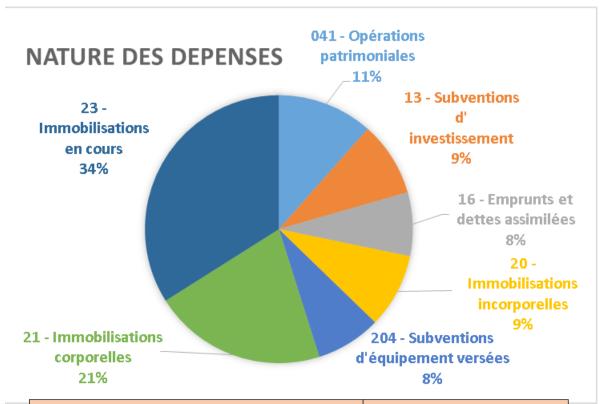
Les recettes sont composées à 63% des impôts et taxes dont : les taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aini que les nouvelles taxes issues de la taxe professionnelle, à savoir la cotisation foncière des entreprises, la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales. Viennent ensuite les dotations et subventions, dont la dotation globale de fonctionnement, versées par l'Etat et les aides des organismes partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse d'Allocations familiales, Ecoemballage, Agence Nationale de l'Habitat...). Le produit des services versé par les usagers des services publics compte 8% du total des recettes.



Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Total réalisé
002 - Excédents antérieurs reportés	1 036 914,21 €	- €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	33 880,00 €	54 797,35 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	999 651,00 €	1 053 424,37 €
73 - IMPOTS ET TAXES	7 574 344,00 €	7 965 935,14 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 718 830,00 €	2 892 777,48 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	268 346,42 €	269 185,44 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	428 336,87 €	399 696,94 €
TOTAL	13 060 302,50 €	12 635 816,72 €

Le budget principal : investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 708 119,21 € dont 34% d'immobilisations en cours, 21% d'immobilisations corporelles et 9% d'immobilisations incorporelles.



Dépenses d'investissement	Total réalisé
041 - Opérations patrimoniales	428 182,57 €
13 - Subventions d'investissement	334 204,43 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	284 969,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	333 530,63 €
204 - Subventions d'équipement versées	292 202,50 €
21 - Immobilisations corporelles	775 584,97 €
23 - Immobilisations en cours	1 259 444,32 €
TOTAL	3 708 119,21 €

Un endettement maîtrisé

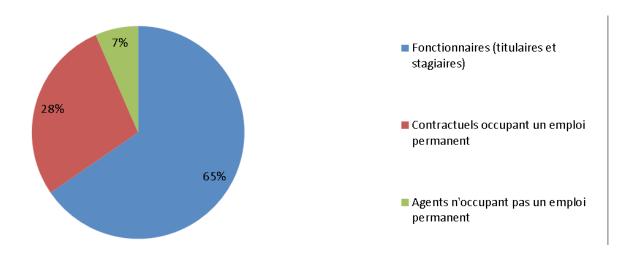
Au 31 décembre 2017, la CCOV avait une dette cumulée sur le budget principal de 3 323 014.51€ (CRD). Compte tenu de notre excédent de la section de fonctionnement, la CCOV pourrait rembourser cette dette en seulement 2.20 années alors que le seuil d'alerte pour les collectivités est autour de 8 années.

LES RESSOURCES HUMAINES:

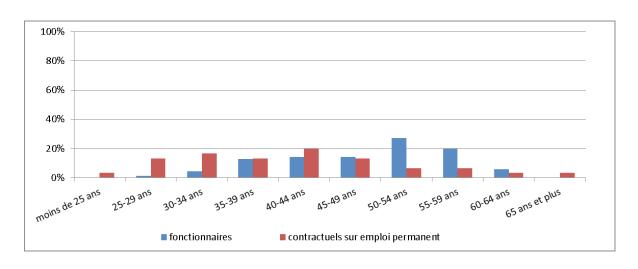
La collectivité comptait au 31/12/2017, 107 agents répartis sur les différents services.

Effectifs globaux présents en position d'activité au 31/12/2017 :

Agents en position d'activité (tous statuts) au	107 agents					
31/12/2017						
- fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	70 agents					
- non titulaires occupant un emploi permanent	30 agents					
Dont agents remplaçants	8 agents					
- Agents n'occupant pas un emploi permanent	7 agents					

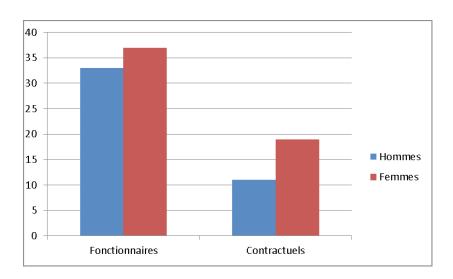


• Répartition par classe d'âge :

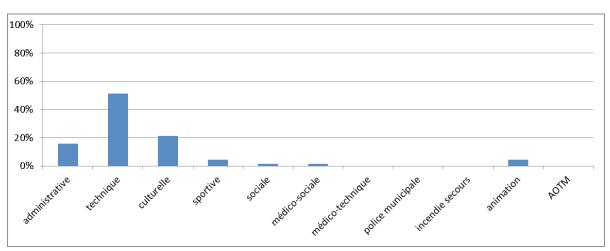


Présentation **Générale**

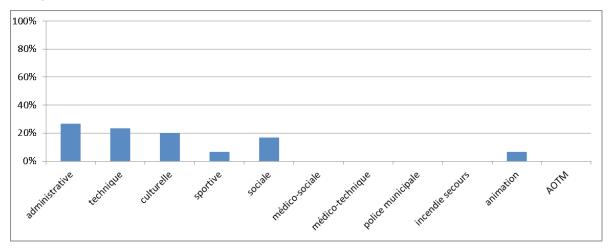
Répartition hommes/femmes



Répartition des agents fonctionnaires par filières :

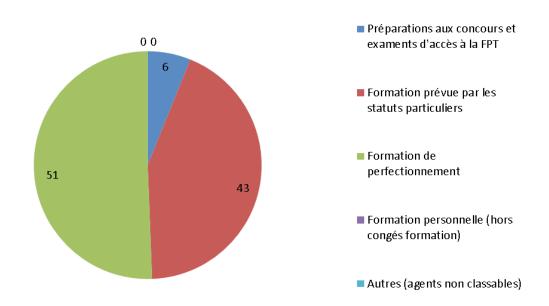


Répartition des agents non titulaires occupant un emploi permanent par filières:



• La formation des agents:

Nombre total de jours de formation (tous agents)	164
Nombre total de jours de formation (agents occupant un emploi permanent)	164
Nombre total de jours de formation (cat. A)	6
Nombre total de jours de formation (cat. B)	114
Nombre total de jours de formation (cat. C dont PACTE)	44
Total des sommes investies au titre de la formation (y compris frais de déplacement)	42 251,00€
Dépense moyenne	257,63 par jour de formation



4. SERVICE COMMUNICATION (Mutualisé avec la Ville de Neufchâteau)

Visibilité et valorisation de la CCOV

I. Les missions :



- Informer dans les meilleurs délais les habitants du territoire via la conception et l'animation de médias réguliers (CCOV Actu, site Internet et agenda, réseaux sociaux, newsletter, panneau lumineux)

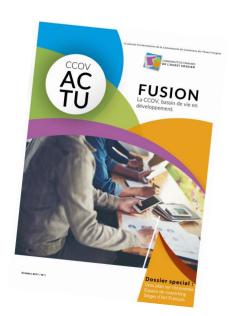
 Concevoir la communication et la mise en lumière des actions
- de la CCOV à travers la réalisation de supports adaptés (plaquettes, affiches, flyers, guide, vidéos, newsletters, photographies, bâches, sites culturels gratuits, insertions publicitaires, insertions sur les programmes du cinéma Scala...) et de mise en place d'événements
- Communiquer auprès des partenaires publics et privés, et de la presse
- Communiquer en interne

II. Les chiffres :

- 1 journal CCOV Actu (Octobre 2017)
- 689 mentions « j'aime » sur la page Facebook CCOV Culture
- 651 mentions « j'aime » sur la page Facebook Le Trait d'Union
- 261 mentions « J'aime » sur la page Facebook Théâtre Ernest Lambert
- 1 guide pratique
- 1 plaquette de saison culturelle commune (Trait d'Union – La Scène)
- 22 newsletters
- 40 communiqués de presse
- 5 dossiers de presse
- 37 000 flyers imprimés (Spectacles Trait d'Union La Scène)
- 5550 programmes imprimés (Spectacles Trait d'Union La Scène)
- 45 000 programmes de cinéma diffusés



- 3250 affiches de cinéma imprimées
- 6 invitations réalisées (tous services)
- 34 affiches créées (Expositions Trait d'union / bibliothèques / piscine / Ecole Intercommunale de Musique)
- 2700 flyers pour le réseau des bibliothèques
- 500 cartes d'abonnement (salles de spectacle / piscine...)
- 2 panneaux pédagogiques créés pour Natura 2000
- 12 500 calendriers de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes réalisés, imprimés et distribués
- 12 500 autocollants destinés aux bacs ordures ménagères réalisés, imprimés et distribués
- 100 publications sur le panneau lumineux de Châtenois



III. Faits marquants

- Lancement du site Internet www.ccov.fr
- Réalisation d'un guide pratique de la CCOV
- Transformation de la maquette CCBN Actu en CCOV Actu





02

CHAPITRE 2:

LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT



1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

Le développement économique est une compétence obligatoire de la CCOV. Elle est exercée à travers divers services rendus aux entreprises et à la population.

L'accompagnement des porteurs de projet

Le suivi des porteurs de projet a été assuré par la chargée de mission Développement économique, en partenariat avec l'association ALEXIS LORRAINE.

Les personnes sont reçues à la Communauté de Communes puis orientées selon l'état d'avancement de leur projet. Certains d'entre eux, dont le projet nécessite un accompagnement plus poussé en couveuse d'entreprise, ont été pris en charge par l'association dans le cadre d'une convention. La collectivité accueille les rendez-vous d'ALEXIS LORRAINE dans ses locaux.

Par ailleurs, une bourse des locaux disponibles est tenue à jour en fonction des locations et des ventes effectuées sur l'ensemble du territoire. Elle comporte des bâtiments destinés à divers usages : industriel, commercial, alimentaire, stockage... La chargée de mission reçoit les porteurs de projet et, après avoir étudié leurs besoins, leur transmet les coordonnées des propriétaires ou des agences qui s'occupent des biens.

Les visites d'entreprises

Les membres de la commission Développement Economique sont invités à se rendre dans les entreprises du territoire au préalable de chaque réunion de commission. Les visites ayant lieu en semaine, il est parfois délicat pour les élus de se libérer. C'est cependant le moment où les entreprises sont en fonctionnement qu'il est le plus intéressant de les découvrir.

L'unité de méthanisation de Coussey a été visitée en mai 2017. Les élus se sont rendus sur l'exploitation et ont pu constater la production d'électricité et de chaleur, qui est utilisée dans les serres pour une production maraichère.

Les membres de la commission ont été accueillis par la Miroiterie de la Vôge en novembre 2017. L'occasion de découvrir l'atelier de découpe assistée par machines numériques, le travail de miroiterie sur des pièces de dimensions plus réduites et le showroom de l'entreprise.

Les zones d'activités

Les zones d'activités intercommunales transférées des deux anciennes communautés de communes à la CCOV sont les suivantes :

- Neufchâteau:zone artisanale de Richevaux, zone industrielle Petite Champagne, zone industrielle des Torrières, zone commerciale Champ le Roi
- Liffol-le-Grand : Rue de l'Europe et Route de Villouxel
- Mont-les-Neufchâteau : zone de l'An 2000
- Soulosse-Sous-Saint-Elophe: La Voie Romaine
- Châtenois : zone du Neuilly
- Gironcourt-sur-Vraine
- Coussey

Une réserve foncière est en cours de création le long de la route de Nancy, au-delà de l'hôpital. En effet, le but est d'éviter des implantations en façade qui demandent des extensions de réseau sans aménagement réfléchi.

Des travaux ont débuté sur la zone Petite Champagne: l'installation d'un poste source par ENEDIS contribuera à la fois à l'augmentation de la qualité et à l'embellissement du cadre de vie par l'enfouissement de nombreux câbles. Plusieurs mois de travaux sont prévus pour un investissement de 6,2 millions d'euros.

Une parcelle de 32 000m² a été vendue par la Communauté de Communes à l'entreprise PIOT INVEST, pour le déménagement de son siège social, anciennement situé avenue du général Leclerc à Neufchâteau. Cette entreprise de transport de personnes, spécialisée dans le transport scolaire, prévoit la construction d'un bâtiment à Haute Qualité Environnementale afin de compenser une partie des émissions à effet de serre émis par ses véhicules. Le stationnement de l'ensemble des bus lors de la période des vacances scolaires, de moindre activité, est également prévu sur le site. Un atelier de réparation poids lourds ainsi qu'une station de lavage sont intégrés au projet.

Soutien aux entreprises

L'activité de la verrerie de Gironcourt-sur-Vraine était remise en question du fait de la forte dégradation de la ligne ferroviaire reliant l'entreprise au réseau national. Une entente a pu être trouvée entre différents financeurs pour financer les travaux de rénovation de la ligne.

	Clé de répartition	Engagement financier
O-I Manufacturing	29,2 %	1 500 000 €
SNCF Réseau fonds propres	19,5 %	1 000 000 €
SNCF Réseau fonds AFITF (fond destiné à la pérennisation de lignes capillaires)	19,5 %	1 000 000 €
Etat	13,6 %	700 000 €
Région	6,3 %	325 000 €
Département des Vosges	6,3 %	325 000 €
Communauté de Communes	2,7 %	140 000 €
Commune de Gironcourt-sur-Vraine	1,9 %	100 000 €
Commune de Châtenois	1 %	50 000 €
TOTAL	100%	5 140 000 €

Une visite du chantier par les élus du conseil communautaire a été organisée par la SNCF le 24 octobre 2017 à hauteur de Certilleux.

Les crédits-baux

En 2017, trois entreprises implantées sur les zones d'activité du territoire bénéficient d'un contrat de crédit-bail pour leur permettre d'acquérir le bâtiment qu'elles occupent.

DELAROUX AMEUBLEMENT a connu des difficultés puisque l'entreprise a été liquidée et reprise par les anciens dirigeants. Le loyer mensuel est actuellement à hauteur de 4 703€ hors taxes. Le conseil de communauté a accepté un rééchelonnement du crédit-bail en prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2020.

Les entreprises LISTAR et LPTP bénéficient elles aussi d'un crédit-bail pour les bâtiments qu'elles occupent à Châtenois. La durée est 5 ans (échéance en octobre 2018 pour LISTAR PL et décembre 2018 pour LPTP) pour un loyer de 500€ chacune.

Enfin, un 4eme crédit-bail a été conclu en fin d'année 2017 avec l'entreprise MICROSERIE, implantée à Neufchâteau. Il s'agit d'acheter les bâtiments actuellement occupés pour permettre une diminution des charges de l'entreprise et ainsi pérenniser une vingtaine d'emplois.

Candidature TIGA

L'Etat a lancé une action nationale intitulée TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) afin de répondre aux enjeux de transition énergétique & écologique, numérique, démographique et sociale des territoires. Elle est structurée en deux temps : un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017, suivi d'un appel à projets pour 2018-2019.

La métropole du Grand Nancy s'est positionnée sur la thématique « des Hommes et des Arbres, les Racines de Demain » en décrivant le Sud Lorraine comme :

- 1er territoire de mise en valeur innovante des services écosystémiques procurés par la forêt et les arbres ;
- 1er système productif forestier performant, durable et multifonctionnel;
- 1er territoire arboré contributeur de santé et de bien-être

Dans la première phase, le projet de consortium (entreprises, universités, associations, collectivités dont la CCOV) formé autour du Grand Nancy a présenté son dossier.

A l'issue de la seconde étape, environ une dizaine de « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » seront retenus et se partageront un financement étatique de 200 millions d'euros. Le volet intéressant plus particulièrement la CCOV concerne les nouveaux usages du bois dans l'artisanat : l'axe de travail mené par le PLAB GRAND EST s'intitule en effet « Etude de marché sur la substituabilité du matériau bois à d'autres matériaux dans les objets quotidiens ».

Adhésion au Sillon Lorrain

Depuis mi-2017, la CCOV est un Territoire Associé du Sillon Lorrain. Le but de l'adhésion à ce regroupement de collectivités est le développement de projets communs autour du numérique notamment (ouvertures d'espaces d'accueil pour les entreprises du numérique, éducation au numérique développement sous l'égide de LorNTech), mais également du culturel (Bibliothèque Numérique). La signature de l'adhésion a fait suite à une visite des entreprises de l'ameublement afin de présenter aux élus du Sillon Lorrain les atouts du territoire de la CCOV et les avancées numériques déjà existantes dans ces dernières.

Le marché couvert

Le marché couvert, au centre de la ville de Neufchâteau est réservé aux producteurs de produits alimentaires. Une exception est faite avec une marchande de fleurs.



Un boucher, deux maraichers, un volailler, un apiculteur se côtoient les samedis matins. D'autres producteurs se joignent à eux en fonction de leur production comme le marchand de fromage de chèvre qui ne peut être là toute l'année.

L'installation d'un panneau « en drapeau » a été réalisée à la demande des commerçants du marché couvert pour une visibilité accrue rue Kennedy. Cette demande a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France concernant le format et les couleurs de l'enseigne.

L'espace de travail partagé - coworking



La Communauté de Communes du Pays de Châtenois avait pris

l'initiative d'une étude sur la potentialité d'ouvrir un espace de travail partagé ou espace de coworking dans l'Ouest Vosgien. L'étude a été confiée à la Poudrière, opérateur de tiers-lieux sur Nancy. De nombreuses rencontres ont été organisées sur le territoire dans ce cadre. L'étude a été menée avec la volonté affirmée de la Poudrière de démontrer sa faisabilité concrète en ouvrant l'espace sur Châtenois, dans les locaux de la CCOV.

L'inauguration du lieu s'est déroulée le 18 octobre 2017 en présence de personnes potentiellement intéressées à investir le lieu, de nombreux élus et de

la presse.

Une salle de réunion équipée pour de la visio-conférence ainsi qu'un espace de travail commun sont désormais à disposition des personnes qui voudraient rompre l'isolement du travail à domicile. Les personnes de passage tels les commerciaux, les free-lances, les étudiants sont également les bienvenus dans l'espace appelé « La Poudrière-Châtenois ».



Le soutien à la filière ameublement et aux métiers d'art

Le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois) anime depuis plus de 25 ans la filière ameublement du territoire. Basé à Liffol le Grand, au cœur de la cité du meuble, le PLAB permet la veille dans les secteurs avoisinants et offre des formations sur des techniques innovantes ainsi que sur la mise en avant des produits. Cette animation est complétée par une communication nationale et internationale assurée par le PLAB.

La nouveauté 2017 est le changement de nom du PLAB qui devient ainsi le PLAB GRAND EST afin de bien inclure son ambition régionale dans les statuts mêmes de l'association. La présence des entreprises du territoire sur des salons de renommée internationale (Londres, Milan...) assure une visibilité importante pour les innovations constantes de la cité du meuble. L'image des entreprises, sous l'impulsion du PLAB, se modifie : on reconnait

le savoir-faire ancestral mais il est désormais associé au design et à l'innovation et non plus à la seule copie d'anciens.

En sa qualité de financeur du PLAB, la CCOV est conviée à chacun des comités de pilotage (2 à 3 par an) et aux assemblées. Cela permet au Vice-Président en charge du Développement Economique de suivre les actions de l'association. Le soutien au PLAB s'élève à 10 000 € pour l'année 2017, comme les années précédentes.



L'action subventionnée pour 2017 est l'édition d'un livre intitulé « Zoom sur le Siège de Liffol », qui prolonge l'homologation en 2016 du SIEGE DE LIFFOL comme une Indication géographique. Cette reconnaissance nationale a été octroyée par le ministère de l'Economie au PLAB GRAND EST qui agit en tant qu'organisme de défense de cette indication Géographique. C'est donc l'association qui a proposé le cahier des charges et qui veille à son application au quotidien dans les entreprises dont les produits bénéficient du label.

Les services de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) sont les garants de l'Indication Géographique pour les produits manufacturés. Les lauréats et futurs lauréats de cette appellation sont : la dentelle de Calais, les couteaux Laguiole, le savon de Marseille...

Le label Villes et Métiers d'Art

Le label « Villes et Métiers d'Art » (VMA) a été décerné à la CCOV pour les communes de Neufchâteau et Liffol-le-Grand depuis 2011. Ce label est la reconnaissance qu'un savoirfaire spécifique existe sur le territoire et est valorisé par diverses actions tout au long de l'année.

Le cœur de l'animation du label a lieu lors des Journées Européennes des Métiers d'Art.



JEUDI 30 MARS : Colloque « Réussite et Réseau dans la création de l'activité »

Les apprenants des 3 centres de formation du territoire (AFPIA de Liffol-le-Grand, GRETA Sud-Lorraine et la cité scolaire P. et M. Curie de Neufchâteau), ainsi que les entreprises ont été conviés à participer à cette rencontre sur la thématique SAVOIR (-) FAIRE DU LIEN.

La table ronde de la matinée a été suivie de la conférence sur l'histoire de l'ameublement et l'indication géographique « Siège de Liffol », assurée par le PLAB GRAND EST.

Cette journée était ouverte à tous, quelle que soit la sensibilité aux Métiers d'Art, car les problématiques sont abordables par chacun.

SAMEDI 1er & DIMANCHE 2 AVRIL : Zoom sur le Siège de Liffol et l'Indication Géographique

Présentation de sièges, et exposition sur l'Indication Géographique. Un film a été diffusé présentant les 23 étapes de fabrication d'un siège.

Des démonstrations ont eu lieu par les stagiaires du GRETA Sud-Lorraine et de l'AFPIA en ébénisterie, menuiserie en siège et tapisserie ainsi qu'en finition.





EuroVelo

2. TOURISME ET PATRIMOINE:

Meuse à Vélo

Ouverture officielle de l'itinéraire

La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme ont participé le 22 juin 2017 à Venlo (Pays-Bas) à la conférence de presse internationale d'ouverture officielle de l'itinéraire cyclo-touristique de «La Meuse à Vélo».

Cette inauguration a notamment été marquée par l'intervention de l'ex-cycliste hollandaise Leontien Van Moorsel, plusieurs fois championne olympique et du monde. Durant cette conférence, ont été dévoilés le site internet de la vélo-route (http://meuseavelo.eu/) ainsi que le flyer officiel.

Cette ouverture de l'itinéraire a été relayée en France par l'organisation d'une conférence de presse à Paris le 29 juin 2017 à laquelle la CCOV a également participé.

Accord d'intégration du réseau « EuroVélo »



Le 10 juillet 2017, la Fédération Européenne de Cyclistes (ECF) a validé officiellement la candidature de « La Meuse à Vélo » comme itinéraire candidat au réseau européen des vélo-routes « EuroVélo ».

Ce réseau comporte actuellement 15 itinéraires cyclables répartis sur tout le continent européen et compte 70 000 km. La France est concernée par huit itinéraires EuroVelo, dont « La via Romea Francigena » ou encore « La Véloroute du Rhin ».

Au terme de cette démarche de candidature, « La Meuse à Vélo » devrait devenir l'EuroVélo 19

Publication d'un quide pratique

Fruit d'un travail réalisé en interne par l'ensemble des partenaires français, dont la CCOV et l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges, un guide pratique de « La Meuse à Vélo » a été réalisé en 2017 et tiré à 20 000 exemplaires.

Ce document, distribué gratuitement, permet aux cyclistes de parcourir chaque étape de l'itinéraire en France et d'y retrouver les services nécessaires (hébergement, restauration,

réparation...) ainsi que les lieux à ne pas manquer. Ce guide a notamment fait l'objet d'une distribution lors du salon Fiest à Utrecht où l'itinéraire a rencontré un très fort intérêt et une attente particulière.

« La Meuse à Vélo » a également fait l'objet en 2017 d'un topoguide édité au Pays-Bas. Ce document a été réalisé par Monsieur Paul Benjaminse qui a fait l'objet sur notre territoire d'un accueil presse organisé par la CCOV et l'Office de Tourisme en partenariat avec le CRT Lorraine.





Maasfietsroute

Maas-Radroute

La Meuse à Vélo

Meuse Cycle Route

Soutien au spectacle Jeanne d'Arc

Depuis 2013, la Communauté de Communes soutient financièrement et techniquement l'association «Voix et Lumière de Jehanne » dans la production du spectacle monumental Jeanne d'Arc à Domremy-la-Pucelle.

Pour la 6ème édition de cette manifestation, et la réalisation de son nouveau spectacle « L'enquête Jeanne d'Arc », les élus du conseil communautaire ont souhaité poursuivre le soutien de la Communauté de Communes en attribuant une subvention de 33 000 € à l'association.

Convention de partenariat entre la CCOV et le Club Vosgien

La Communauté de Communes est compétente dans la création, l'aménagement et la gestion d'un réseau de sentiers de promenade et de randonnée pédestre équestre et cyclo-touristique.

A ce titre, la CCOV entretient depuis de nombreuses années une relation étroite avec les sections locales du Club Vosgien.

Afin de formaliser cette coopération, une convention de partenariat a été signée le 4 juillet 2017 entre la CCOV et les sections du Club Vosgien de Neufchâteau et de Châtenois.

Maison du tourisme et du patrimoine

En 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau a acquis un immeuble situé au 1, Place Jeanne d'Arc à Neufchâteau afin d'y installer une Maison du Tourisme et du Patrimoine.

Cette réhabilitation participe pleinement à la revitalisation du centre bourg de Neufchâteau et de son Site Patrimonial Remarquable.

Suite à l'avis favorable de l'ensemble des personnes consultées, dont les services de l'Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine(UDAP) des Vosges, ce projet de réhabilitation a reçu un accord le 31 mai 2017 délivré par le Maire de Neufchâteau au titre des autorisations d'urbanisme.



Le développement du TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

Restauration du Calvaire de l'Eglise à Liffol-le-Grand



Avec son emplacement et son volume, le Calvaire de l'Eglise à Liffol-le-Grand, est un élément très visible et indissociable de la commune.

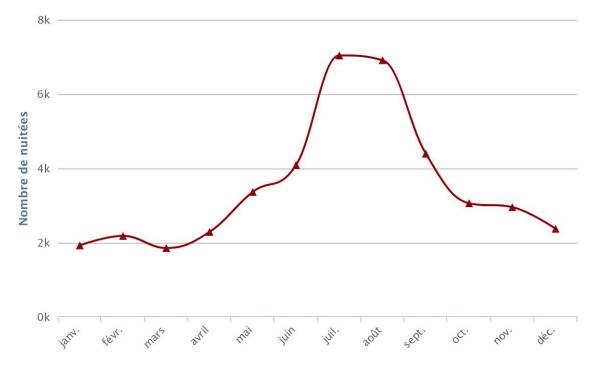
Par délibération du 19 juin 2017, les élus de la CCOV ont confié la restauration de cet édifice aux entreprises TOLLOT Fils SAS de Fréville et VARNEROT de Thiervillesur-Meuse pour un montant total de 29 330 € HT.

Gestion de la collecte de la taxe de séjour

Une taxe de séjour au réel a été instituée le 1er janvier 2013 sur les communes du Bassin de Neufchâteau et le 1er janvier 2015 sur les communes du Pays de Châtenois. Elle est perçue par personne et par nuitée et son montant varie en fonction de la catégorie de l'établissement.

La CCOV assure la mission de contrôle et de recouvrement de la perception de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire pour le compte de l'Office de Tourisme (90%) et du Conseil Départemental des Vosges (10%).





Chaque mois, les hébergeurs doivent déclarer à la Communauté de Communes les nuitées effectuées le mois précédent. Cette déclaration mensuelle permet de connaître avec exactitude la fréquentation touristique du territoire.

Ainsi, 42 471 personnes ont séjourné en 2017 sur le territoire de la Communauté de Communes et ont permis de collecter 21 707,66 € de taxe de séjour.

Suite à la création de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien au 1er janvier 2017, le conseil communautaire a institué par délibération du 27 juin 2017 la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire à compter du 1er janvier 2018.

Activités de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges

Fréquentation de la structure

Tout au long de l'année 2017, l'Office de Tourisme a accueilli dans ses murs 3 249 personnes dont 633 touristes étrangers.

Provenance des clients français :

- 1. Grand Est
- 2. Paris/IDF
- 3. Bourgogne/Franche Comté

Provenance des clients étrangers :

- 1. Pays-Bas
- 2. Allemagne
- 3. Belgique

Le développement du TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

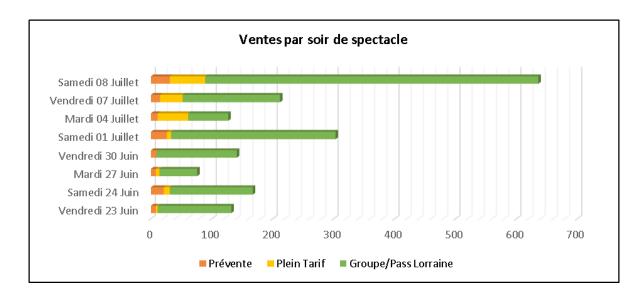
A cette fréquentation, il convient d'ajouter 7 293 personnes renseignées lors d'évènements auxquels a participé l'Office de Tourisme, comme le spectacle Jeanne d'Arc ou les reconstitutions historiques de Grand et Domremy-la-Pucelle, lors des ouvertures des églises de Neufchâteau ou encore à l'accueil du camping intercommunal.

De mai à octobre 2017, l'Office de Tourisme a également accueilli des groupes qui sont venus découvrir le patrimoine de l'Ouest des Vosges, consommer des repas et autres activités. Sur l'année 2017, ce sont les programmes de 22 groupes qui ont été gérés par l'Office de Tourisme (hors spectacle Jeanne d'Arc).

La fréquentation enregistrée par l'Office de Tourisme et les données issues de la collecte de la taxe de séjour ont permis de calculer que la dépense moyenne journalière d'un touriste sur notre territoire a été de 69 € en 2017, générant ainsi plus de 5 millions d'euros de retombées économiques et permettant l'emploi de 70 ETP.

Spectacle Monumental Jeanne d'Arc

L'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a commercialisé une partie de la billetterie du Spectacle Jeanne d'Arc au même titre que l'Association Voix & Lumières de Jehanne. Cela a représenté 1 794 billets vendus par l'Office de Tourisme.



Estivales

Pour la période de mai à septembre 2017, le personnel de l'Office de Tourisme, en partenariat avec les acteurs du territoire de l'Ouest Vosgien, a mis en œuvre un programme de visites, d'animations et de découvertes pour les touristes et les habitants du territoire.

Dans le cadre de ce programme :

- 8 visites guidées aux thèmes différents ont été assurées : 63 personnes ont acheté ces prestations.
- 4 prestataires ont ouvert leurs portes à des dates fixes : 64 personnes ont participé à ces animations.

A cela, il convient d'ajouter les personnes qui ont choisi de visiter les monuments en accès libre : Escalier Renaissance, les églises, l'Hôtel Colonel et la Maison des Goncourt.

Journées européennes du patrimoine

Pour la période de mai à septembre 2017, le personnel de l'Office de Tourisme, en partenariat avec les acteurs du territoire de l'Ouest Vosgien, a mis en œuvre un programme de visites, d'animations et de découvertes pour les touristes et les habitants du territoire.

Dans le cadre de ce programme :

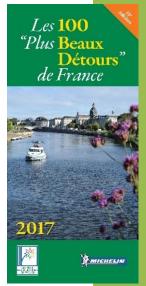
- 8 visites guidées aux thèmes différents ont été assurées : 63 personnes ont acheté ces prestations.
- 4 prestataires ont ouvert leurs portes à des dates fixes : 64 personnes ont participé à ces animations.

A cela, il convient d'ajouter les personnes qui ont choisi de visiter les monuments en accès libre : Escalier Renaissance, les églises, l'Hôtel Collenel et la Maison des Goncourt.



Le développement du TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

Labels



100 Plus Beaux Détours de France

Fruit d'un partenariat entre la Communauté de Communes de l'Ouest des Vosges, la municipalité et l'Office de Tourisme, la ville de Neufchâteau a intégré en 2017 le réseau des 100 Plus Beaux Détours de France.

Ce label regroupe des villes dont le nombre d'habitants est compris entre 2 000 et 20 000 et qui présentent un intérêt du patrimoine tant architectural qu'immatériel.

Afin que les usagers de la route puissent identifier cette reconnaissance, la Communauté de Communes a fait installer à chaque entrée de la ville de Neufchâteau un panneau au décor de ce label.

Grâce à cette labéllisation, Neufchâteau est apparue dans le guide annuel 2017, édité par l'Association des 100 Plus Beaux Détours avec le soutien de Michelin. Edité à plus de 200 000 exemplaires, ce guide est le 1er guide touristique de France. Il est distribué gratuitement dans les Offices de Tourisme et les prestataires touristiques.

Accueil Vélo

Dans le cadre du développement de l'itinéraire de « La Meuse à Vélo » et grâce au Département des Vosges, le label « Accueil Vélo » a fait son apparition en 2017 sur le territoire de l'Ouest Vosgien.

Grâce au relais effectué par l'Office de Tourisme, ce sont six hébergeurs du territoire qui ont pu obtenir ce label. L'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a également obtenu

la labellisation afin de toujours mieux accueillir les cyclotouristes qui sont de plus en plus nombreux sur le territoire.



BEAUX DETOURS

VILLE ET MÉTIERS D'ART



Animation numérique du territoire

L'équipe de l'Office de Tourisme a proposé aux hébergeurs du territoire de l'Ouest Vosgien des ateliers en adéquation avec l'utilisation croissante d'internet et l'évolution constante des technologies mobiles.

Ainsi, 4 ateliers ont été proposés, avec une moyenne de 5 participants par atelier :

- Etablir la stratégie de contenu de son site Internet,
- Créer et gérer son site Internet,
- Améliorer la visibilité de sa structure sur Internet,
- Créer et gérer une page professionnelle sur Facebook.

02

02

CHAPITRE 2 : **DECHETS MENAGERS**

3. LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion globale du service

Indicateurs techniques

Ordures ménagères:

La collecte des ordures ménagères s'effectue majoritairement en bacs individuels. La fréquence de collecte est uniforme sur l'ensemble du territoire (1 fois /semaine : C1, hormis sur un quartier d'habitat vertical en C2).

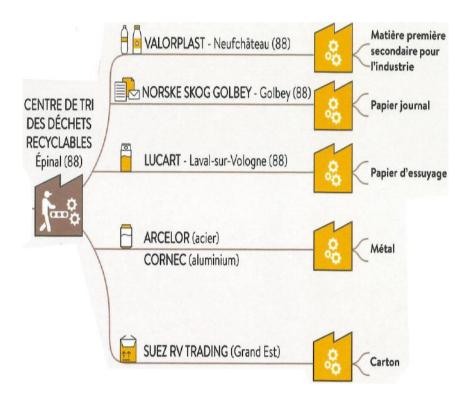
ORGANISATION DE LA COLLECT	E TONNAGES 2017	PRODUCTION CCOV 2017 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
. Collecte en régie Puis filière gérée par le SMD*: . transit au quai du Niémont . transport par le SMD . et traitement à l'usine d'incinératior Rambervillers 88 (90%), de Tronville (1%), de Chaumont 52 (4,5%), de Noid le Ferroux 70 (0,5%) ou sur le site d stockage de Villoncourt 88 (4%)	tonnes dans e	274 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale : 211 kg/hab soit +63 kg/hab sur la CCOV Objectif : réduire les tonnages d'OM

^{*} Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Déchets, syndicat auquel adhère la CCOV

Emballages et journaux :

Le tri des emballages et papiers est assuré en Porte à Porte (PAP) en sacs jaunes (bouteilles plastique, boites métalliques, cartonnettes, journaux). Les sacs jaunes sont collectés en C 0,5 (1 fois tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire (hormis dans certaines rues : rues commerçantes Neufchâteau et centre-ville, habitat collectif et certains établissements gros producteurs).

9	ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	PRODUCTION CCOV 2017 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
	. Collecte en régie Puis filière gérée par le SMD : . transit au quai du Niémont . transport par privé jusqu'à plateforme de Vaudoncourt aux frais de la CCOV . tri par Suez à Epinal . valorisation (voir filières sur diagramme)	993 tonnes	42 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale: 59 kg/hab soit -17 kg/hab sur la CCOV Objectif: augmenter les tonnages de sacs jaunes



Verre:

Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (SMD).

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES	PRODUCTION CCOV	COMPARAISON AVEC MOYENNE
	2017	2017 PAR HABITANT	DÉPARTEMENTALE
Filière gérée par le SMD : . Collecte par Minéris . Tri à St Menge (Sibelco) . Valorisation à Gironcourt sur Vraine (Ol Manufacturing)	960 tonnes	41 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale : 40 kg/hab soit +1 kg/hab sur la CCOV Objectif : améliorer le tonnage de verre trié

Déchets verts:

Un service de collecte des déchets verts est mis en place de mai à octobre sur les communes de Neufchâteau et Liffol le Grand (C1 sur 6 mois). Aucun contenant n'est fourni ; la CCOV suggère aux usagers d'utiliser le bac à ordures ménagères pour cette collecte des déchets fermentescibles.

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	PRODUCTION CCOV 2017 PAR HABITANT	灵泉
. Collecte en régie .compostage au Niémont	287 tonnes	(population desservie: 9 144) 31 kg/hab Objectif: pas de déchets verts dans les bacs OM	



Textiles, vêtements usagés:

Des conteneurs sont à disposition sur le territoire pour les textiles usagés. Localisation des conteneurs sur :

https://www.evodia.org/je-suis-un-particulier/je-deviens-un-expert-du-tri/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES	PRODUCTION CCOV	COMPARAISON AVEC MOYENNE
	2017	2017 PAR HABITANT	DÉPARTEMENTALE
. Collecte par Revalprest . tri par Vosges TLC- Capavenir Vosges 88	79 tonnes	3,4 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale : 3,8kg/hab soit -0.4kg/hab sur la CCOV Objectif : augmenter le tonnage de textiles triés

Cartons des professionnels:

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée en C1 dans les rues commerçantes et zones artisanales de Neufchâteau et Liffol le Grand.



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	
. Collecte en régie . transport par Mauffrey Puis filière gérée par le SMD	146 tonnes	Objectif: pas de cartons dans les bacs OM

Encombrants:

Le service du Niémont se déplace à domicile pour effectuer l'enlèvement d'objets volumineux (pour mémoire, ce service est réservé aux personnes ne pouvant pas se déplacer jusqu'à la déchèterie).

Les objets collectés sont ensuite déposés en déchèterie dans les bennes dédiées.



Déchèterie:

La CCOV gère en régie 3 déchèteries :

- Déchèterie de Châtenois
- Déchèterie de Neufchâteau
- Déchèterie de Rainville

	Déchèterie de Châtenois 2017	Déchèterie de Neufchâteau 2017	Déchèterie de Rainville 2017	Total 2017	Production CCOV 2017 par habitant (25 609 habitants rattachés aux déchèteries par conventions)	moyenne départementale 2017
Ferrailles	65	219	42	326	13	nc
Encombrants	240	536	127	903	35	37
Déchets verts	338	512	63	913	36	nc
Cartons sur déchèterie	61	170	15	246	10	nc
Inertes/ gravats	621	1333	-	1954	76	nc
Bois	130	500	39	669	26	23.5
Meubles (DEA)	107	297	57	461	18	20
DEEE	56	126	27	209	8.2	10
Pneus	15	30	0	45	1.7	nc
Plâtre	50	97	11	158	6.2	9
Huisseries	17	37	7	61	2.4	4
Amiante liée	0	0	0	0	0	nc
Déchets dangereux (peintures, pesticides)				25	1	1.8
Total déchèterie	1700	3897	388	5970	233	-

Détail des filières de traitement sur :

https://www.evodia.org/ou-vont-mes-dechets/



Indicateurs financiers

Modalités de financement du service

Le service est financé par une contribution demandée aux habitants du territoire, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local pour les professionnels.

	TAUX TEOM	BASES	MONTANT TEOM PERÇU
Neufchâteau et Liffol le Grand	10,24%	9 502 045	973 010€
Autres communes	9.98 %	8 312 052	829 543 €

La redevance spéciale des professionnels complète ce financement. Elle est calculée en fonction du volume de déchets présenté à la collecte. Le seuil d'application et les modalités de calcul étaient en phase d'harmonisation en 2017.

Historique des tarifs facturés par le SMD

	2015	2016	2017
	138,85 €TTC/tonne	137,70 €TTC/tonne	137,90 €TTC/tonne
Ordures ménagères résiduelles	Dont: 22,10 €TTC/	Dont: 20,7 €TTC/	Dont: 18,9 €TTC/
	tonne pour le	tonne pour le	tonne pour le transitage/
	transitage/ transport	transitage/ transport	transport
	116,20 €TTC/tonne	117 €TTC/tonne	119 €TTC/tonne pour
	pour le traitement	pour le traitement	le traitement
Tri des sacs jaunes	117,18 €TTC/	115,66 €TTC/	114,48 €TTC
	tonne	tonne	/tonne
Vidage des conteneurs verre	38,72 €TTC/	39,20 €TTC/	39,54 €TTC
	tonne	tonne	/tonne

En fonction des tonnages et de la qualité du tri, la CCOV obtient des soutiens d'EcoEmballages et EcoFolio. Ces recettes permettent de minorer le coût des filières de tri.



Bilan annuel global

Charges	€ arrondis	€/habitant
Charges de structure	115 000 €	4,9 €
Charges de communication	27 000 €	1,1€
Charges techniques dont:	2 442 000 €	104 €
Prévention	21 000 €	0,9€
Pré-collecte et collecte	1 005 000 €	42,7 €
Transport	266 000 €	11,3 €
Traitement - vente d'énergie	1 150 000 €	48,9 €
Total charges HT	2 584 000 €	110 €

TVA acquittée	57 000 €	2,4 €
---------------	----------	-------

Produits	€ arrondis	€/habitant
Recettes industrielles	262 000 €	11,1 €
Soutiens	427 000 €	18,2 €
Aides	65 000 €	2,8 €

Total produits 754 000 € 32 €

Coût aidé HT	1 830 000 €	77,8€	
Coût du service public	1 887 000 €	80,2 €	Coût aidé TTC

Financement du service :

теом	1 833 000 €	77,9€
Redevance spéciale	148 000 €	6,3 €
Total	1 981 000 €	84,2 €

Ecart financement et	04.000.6	406
coût	94 000 €	4,0 €

Taux de couverture du coût par le financement

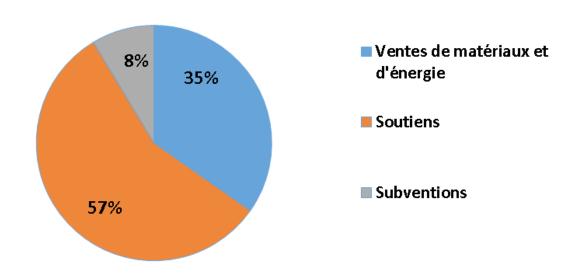
Le coût du service déchets 2017, déduction faite des recettes liées à la vente des matériaux et des écosubventions, s'élève à 1 887 000 € TTC.

La répartition de ce coût sur les différents postes est détaillée ci-contre:

Les subventions, ventes de déchets et soutiens des éco-organismes permettent de financer 30% du service.

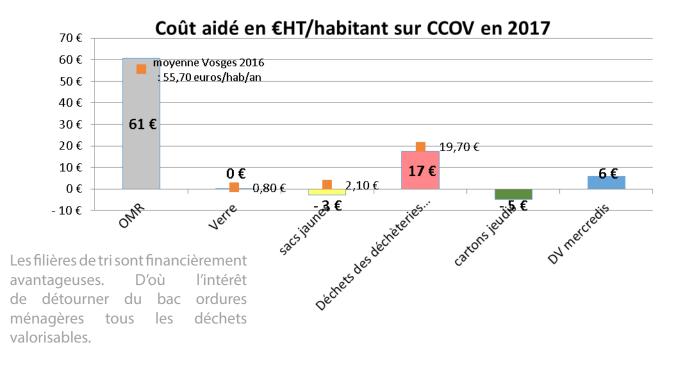
Le changement de barème CITEO, annoncé pour 2018, pourrait fragiliser le financement du service.

recettes = 538 000 €



Les 5 postes de dépenses les plus importants du service :

Transport/traitement OMR	917 000 €HT	35%
Pré-collecte/collecte OMR	465 000 €HT	18%
Transport/traitement déchèteries	319 000 €HT	12%
Collecte déchèterie	256 000 €HT	10%







4. L'HABITAT ET L'URBANISME

4.1 Urbanisme

Prescription et approbation de la 4ème modification simplifiée du PLU de la commune de Neufchâteau.

Prescrit le 31 janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé en date du 17 mai 2017, la 4ème modification simplifiée du PLU de la commune de Neufchâteau. Cette procédure portait notamment sur la modification en zone UB des règles liées à l'aspect extérieur des constructions, ouvrages et installations nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement des services publics.

Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune de Châtenois par une déclaration de projet

Par délibération du conseil communautaire du 18 octobre 2017, une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châtenois par une déclaration de projet a été prescrite.

L'objet de cette procédure porte sur le passage de 1,5 ha de zonage agricole (A) vers un zonage réservé aux activités économiques (UX) afin de permettre l'extension de l'entreprise LISTAR PL. Cette procédure devrait être achevée à la fin de l'année 2018.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Validation des enjeux du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

Par délibération du conseil communautaire du 17 mai 2017, la procédure d'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Châtenois a été étendue à l'ensemble des communes de la CCOV. Cette extension, autorisée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, permettra de doter le territoire de la CCOV d'un document d'urbanisme unique.

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2017, les grands enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement ont été validés. Cet acte a permis d'engager l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, 2ème phase de l'élaboration du PLUi.



Intervention de la CCOV lors d'une formation de la Direction Départementale des Territoires

Le 1^{er} décembre 2017, la CCOV est intervenue lors d'une formation professionnelle sur les fondamentaux de l'urbanisme qui était organisée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) à Bar-le-Duc.

Cette intervention portait notamment sur le travail de la Communauté de Communes en matière d'urbanisme (gestion des documents communaux, gestion du Géoportail de l'urbanisme, suivi du PLUi...) d'un point de vue technique et politique.

Instruction des autorisations du droit des sols

Avec la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisation du droit des sols et sur délibération des conseils municipaux concernés, la CCOV a instruit en 2017 les demandes d'autorisations d'urbanisme de vingt communes du territoire. En 2017, ce service a assuré l'instruction de 331 dossiers décomposés comme suit :

	DP	PC	CU b	PD	PA	PC modif	Transfert	TOTAL
Autigny-la-Tour	1	0						1
Bazoilles-sur-Meuse	15	8						23
Certilleux	1	0						1
Circourt-sur-Mouzon	4	1						5
Coussey	9	5		2				16
Frebécourt	1	2						3
Fréville	3	1		1				5
Grand	6	1		1				8
Greux	2	1		1				4
Liffol-le-grand	35	8		4		2		49
Maxey-sur-Meuse	1	0	1					2
Moncel-sur-Vair	1	0						1
Mont-les-Neufchateau	1	4						5
Neufchateau	103	22	3			2	3	133
Pargny-sous-Mureau	4	1						5
Pompierre	12	0						12
Punerot	1	1						2
Rebeuville	0	4					1	5
Rollainville	9	9						18
Soulosse-sous-saint-Elophe	5	8	1					14
TOTAL	213	76	5	9	0	4	4	311

Déclaration d'intention d'aliéner

En 2017, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a instruit et examiné 242 Déclarations d'Intentions d'Aliéner (D.I.A.), soit 75 de plus qu'en 2016. Sur demande de la commune de Certilleux, le Président, par arrêté n°2017-330 du 4 mai 2017, a délégué ponctuellement l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) à la commune en vue de mettre en œuvre un projet d'aménagement urbain et une politique locale de l'habitat.

Institution d'un droit de préemption urbain sur la commune de Punerot

Par délibération du 27 juin 2017, le Conseil Communautaire a instauré un droit de préemption urbain sur la commune de Punerot afin que la mairie puisse mettre en œuvre un projet urbain de réhabilitation et de mise en valeur des abords de son église.

Institution d'un droit de préemption urbain sur la commune de La Neuveville-sous-Châtenois

Par délibération du 27 juin 2017, le Conseil Communautaire a instauré un droit de préemption urbain sur la parcelle située section ZC n°60 à La Neuveville-sous-Châtenois afin que la mairie puisse mettre en œuvre un projet local de renouvellement urbain.

4.2 Habitat

Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique » et Protocole Territorial « Habiter Mieux »

Depuis 2012, le territoire de la Communauté de Communes est couvert par deux opérations visant à améliorer le confort énergétique des habitations : le Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique » (PIG) sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau et le Protocole Territorial « Habiter Mieux » sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Châtenois, y compris la commune d'Aroffe.

En 2017, et dans le cadre de ces deux programmes, 103 projets d'amélioration de l'habitat ont été aidés. Cela a représenté 836 653 € de subventions, dont 69 750 € de la CCOV, pour 1 586 242 € de travaux H.T.

Compte-tenu de ces résultats, le conseil communautaire de la CCOV, par délibération n° 2017-192bis du 18 octobre 2017, a décidé de prolonger le PIG jusqu'au 31 décembre 2020 et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2018. Un avenant n°6 à la convention avec l'Anah a été signé en ce sens le 19 décembre 2017.

Afin de suivre et d'animer la prolongation de ce programme, un marché de prestation intellectuelle a été lancé le 21 novembre 2017. La mission a été confiée au CAL-PACT des Vosges pour un montant de 187 131,60 €.

♦ Vie de la cité –

Un liffolois bénéficiant de l'Amélioration de l'Habitat

A la suite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), réalisée sur 13 communes de la Communes de Communes de Communes du Pays de Neufchâteau (CCPN), l'OPAH a souhaité poursuivre les efforts entrepris en matière d'amélioration de l'habitat ancien dans un contexte de baisse démographique, de vieillissement de la population et d'inadaptation de l'offre par capport à la demande.

Ainsi depuis le 18 avril 2012, la CPN a lancé un Programme d'Intérêt Général (PIG) avé sur la précarité énergétique des proprietaires occupants. Cette action a été regrise au ler janvier 2013 par la CCBN sur 42 communes, puis actuellement par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCDV). Ce programme deviait prendre fin au 31 décembre 2017, soit après les 5 années de sa mise en œuvre.

Il est destiné essentiellement aux propriétaires occupants, aux revenus modestes et très modestes et porte surfaut sur les économies d'énergies, de lutte contre la perte d'autonomie des personnes ajoès ou handicapées, ou, enfin contre un habitat indigne ou très dégradé.

Entre octobre 2015 à octobre 2016, ce sont plus de 600 000€ d'aides qui ont été accordées par la communauté de Communes et ses partenaires l'Anab, pour la région Grand Est et le département des Vosges, et cela pour 65 bénéfiaires. De plus, c'est plus de 1 226 000€ qui représente le montant des travaux exécutés grâce aux aides du pogramme, par 32 entreprises. Enfin, le



pourcentage de 41 % représente le gain énergétique moyen des habitations après les travaux.

C'est pourquoi en cette fin mars; la réception des travaux au logement de Mr Yves Mathieu a vu la oréation complète d'une salle de bain et d'un WC, une isolation des combles, et une réfection totale des plâtreries. Le coût des travaux représentait 25 551€ TTC financés par l'ANAH-11 350€; Prime Habiter Mieux=2000€; CCDV= 5600€; Région Grand-Est-5600€ soit un total de 24 550€ représentant 96 % du montant des travaux , reste à charge du propriétaire la somme de 10016. Celà s'est déroulé en présence de Nicolas Ney, chargé de mission de la CCDV, de M. Vignola, vice président du département, de Mine Simonin de (TANAH); de Pascal Colin, chargé d'opération, de Marie Laure Martinet, directrice du CAL, et de Cédric Petitjean chef d'entreprises. Un logement mené rondement par tous ces acteurs et dont M. Yves Mathieu, le propriétaire, en a profité pour les remercier de vive voix. Al

Programme de Valorisation du Patrimoine

En 2017, ce programme a été mené à la fois sur l'ensemble des communes du territoire de la CCOV et sur un périmètre déterminé, le Site Patrimonial Remarquable de la commune de Neufchâteau.

Avec l'appui financier de la commune de Neufchâteau, le dispositif permet de subventionner à l'intérieur du Site Patrimonial Remarquable les ravalements de façades, la restauration des menuiseries, des toitures anciennes et des devantures commerciales. Sur le reste du territoire de la CCOV, le dispositif a permis de subventionner les ravalements de façades.

Pour l'année 2017, 76 projets ont été aidés dans le cadre de ce dispositif pour un montant total de subventions de 134 451 €, dont 47 943 € de la part de la CCOV. Cela a représenté un montant de travaux de 682 673 € HT.

Compte-tenu de ces résultats, le conseil communautaire de la CCOV, par délibération n° 2017-193bis du 18 octobre 2017, a décidé de prolonger le programme de Valorisation du Patrimoine à partir du 1er janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020.



Aménagement du Territoire

Programme d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique

Avec un appui financier de l'Etat à hauteur de 80% dans le cadre de l'appel à projet TECPV, le conseil communautaire de la CCOV, par délibération du 23 mars 2017, a décidé de lancer un programme d'aide à l'acquisition d'un VAE sur 2017 et 2018.

Dans le cadre de ce programme, les personnes majeures du territoire ont la possibilité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% du prix d'achat TTC du VAE, dans la limite de 500 €.



Les objectifs pour la CCOV sont de :

- Limiter l'usage de la voiture et en incitant le report modal de la voiture particulière vers le vélo.
- Faciliter l'accès au vélo à assistance électrique, très adapté à un territoire marqué par un relief de côtes.

Amélioration des services autour du vélo - Mise en place de parkings

Dans la cadre de sa politique en faveur des déplacements doux, la Communauté de Communes a souhaité doter l'ensemble de ses équipements d'un parking pour les vélos. En 2017 et afin de répondre à cet objectif, la CCOV a aménagé des parkings pour les vélos dans la commune de Neufchâteau :



devant le Trait d'Union, le marché couvert, l'école de musique, le cinéma «Le Scala » et la piscine intercommunale.

Ce projet sera prolongé en 2018 afin de doter la bibliothèque intercommunale à Neufchâteau et la Scène Ernest Lambert à Châtenois d'un parking pour les vélos.

Lancement d'une étude de signalisation d'information locale



Par délibération du 18 octobre 2017, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité prescrire une étude de signalisation sur l'ensemble des communes du territoire communautaire.

L'objectif de cette étude est de recenser les besoins et les possibilités offertes au territoire pour mieux signaler aux usagers de la route les activités économiques et touristiques dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette étude a été confiée au cabinet Dominique Defrain Signalisation Routière. Ce prestataire a notamment réalisé le schéma directeur de la signalisation du Département des Vosges.

Sites majeurs de Vallée de la Meuse et de la Vallée du Vair

Fin 2015, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a émis un avis favorable à l'inscription des sites de la Vallée de la Meuse et de la Vallée du Vair sur la liste des sites à classer. En avril 2017, les services de la DREAL Grand-Est ont été chargés de mener une étude technique préalable et a missionné le cabinet A CIEL OUVERT, paysagiste.

De nombreuses rencontres se déroulent durant cette année entre la DREAL Grand-Est, l'ABF et les élus des communes de AUTIGNY-LA-TOUR, BARVILLE, COUSSEY, DOMREMY-LA-PUCELLE, HARCHECHAMP, FREBECOURT, GREUX, MAXEY-SUR-MEUSE, MONCEL-SUR-VAIR et SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE.



02

CHAPITRE 2:

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000



5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS -NATURA 2000

5.1 Les programmes de restauration, de renaturation et d'entretien pérenne

Contexte

Actuellement, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI). Dans ce contexte, elle a initié plusieurs programmes de restauration, de renaturation et d'entretien pérenne des cours d'eau de son territoire :

- Sur la Meuse, la Saônelle, le Vair inférieur et leurs affluents ;
- Sur le Vair, la Vraine, la Frézelle et leurs affluents.

Objectifs

Ces programmes ont pour objectif l'atteinte du bon état des cours d'eau. Pour cela, il est nécessaire que le cours d'eau ait une bonne qualité écologique ET une bonne qualité chimique.

Pour évaluer l'état écologique, plusieurs facteurs entrent en jeu :

- Une vérification des populations présentes dans le cours d'eau avec la réalisation d'inventaires poissons, invertébrés, diatomées...;
- La prise en compte de plusieurs paramètres physiques : température de l'eau, concentration en oxygène dissout dans l'eau, morphologie du cours d'eau...;
- La mesure de plusieurs polluants spécifiques : phosphates, nitrates...

L'évaluation de ces facteurs permet l'obtention d'une note entre très bon et mauvais état écologique.

L'évaluation de la qualité chimique se fait différemment. Pour celle-ci, une mesure de la concentration de 41 substances chimiques est effectuée dans un échantillon d'eau. Pour que l'état chimique soit qualifié de bon, il faut que l'ensemble des 41 substances évaluées ait une concentration plus faible que la concentration limite autorisée. Les substances évaluées sont par exemple : les métaux-lourds (cadmium, plomb, mercure...), les pesticides et les polluants industriels...

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse sont deux textes législatifs qui imposent l'atteinte du « bon état » de la Meuse, de la Saônelle, du Vair, de la Vraine et de la Frézelle d'ici 2027.

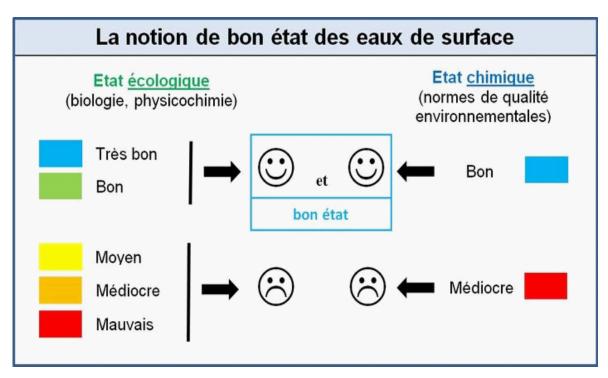


Figure 1 : Schéma montrant les modalités d'obtention d'un cours d'eau en "bon état" (Source : http://www.eau-poitou-charentes.org)

Le programme « Restauration, renaturation et entretien pérenne de la Meuse, de la Saônelle et du Vair inférieur et de leurs affluents »

Ce programme a été initié en 2014 en collaboration avec le bureau d'étude SINBIO, chargé de la réalisation de la phase diagnostic et d'un programme d'actions achevé et validé en 2016.

Il comprend plusieurs types d'intervention :

- De l'entretien de végétation ;
- De la valorisation de cours d'eau en traversée urbaine avec la pose de banquettes végétalisées ;
- De plantations de ripisylve sur les linéaires nus de végétation afin d'apporter une plus-value environnementale aux berges et de les renforcer;
- Des rétablissements de continuité écologique en effectuant des repositionnements de buses mal calées ;
- Un rétablissement de la continuité écologique sur la commune de Greux. La durée de ces travaux est échelonnée sur 4 années, durée à laquelle s'ajoute une année de réalisation de dossiers réglementaires (demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Déclaration d'Intérêt Général (DIG)). Afin de réaliser ces dossiers réglementaires et d'assurer le suivi de la phase de travaux

Afin de réaliser ces dossiers réglementaires, et d'assurer le suivi de la phase de travaux, un maître d'œuvre est nécessaire. Pour cela, un marché pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été lancé en 2017. Ainsi, c'est le bureau d'étude IRH, membre d'Antea Group, qui a été choisi pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre.

Le programme « Restauration, renaturation et entretien pérenne du Vair, de la Vraine, de la Frézelle et de leurs affluents »

Du côté du Vair, de la Vraine, de la Frézelle et de leurs affluents, le programme, initié en 2016, a été réalisé par le bureau d'étude Asconit Consultant.

Début 2017, la commission GEMAPI et biodiversité a donc voté un programme comprenant diverses actions à entreprendre sur ces cours d'eau dans un objectif d'amélioration de la qualité environnementale :

- Des poses de clôtures, d'abreuvoirs et de passages à gué empierré afin de limiter l'érosion des berges et la pollution de l'eau dues à l'accès direct du bétail au sein du cours d'eau ;
- La création de zones tampons aux sorties importantes de réseaux de drainage;
- Des interventions sur ouvrages dans un objectif de restaurer la continuité écologique;
- Et des actions de plantation sur les secteurs pauvres en végétation, ainsi que des actions d'entretien sur les tronçons où la végétation y est trop intense.

Pour ce programme aussi, 4 années de travaux et une année de réalisation des dossiers réglementaires sont prévues. Pour mener à bien cette mission, le recrutement d'un maître d'œuvre sera donc nécessaire et se fera sur l'année 2018.

Le programme d'entretien d'urgence de la ripisylve



Figure 1 : Exemple de défaut d'entretien important, nécessitant la coupe de l'arbre

Suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études SINBIO sur la Meuse, la Saônelle, le Vair inférieur et leurs affluents, la Communauté de Communes a pris la décision de lancer un programme d'entretien dit d'urgence afin de corriger rapidement les gros défauts d'entretien de ripisylve constatés.

Ainsi à la fin de l'année 2015, l'entreprise BK Environnement a été recrutée pour la réalisation de cette mission qui s'est poursuivie jusqu'en juin 2017.

Ce programme d'entretien d'urgence aura été l'occasion de tailler et couper plusieurs arbres le long de la Meuse sur les communes de Neufchâteau,

de Frebécourt, de Coussey et de Domrémy-la-Pucelle, ainsi que le long du Vair pour les communes de Soulosse-sous-Saint-Elophe et Moncel-sur-Vair.

L'inventaire des cours d'eau

Afin de répondre à une demande locale d'identification des écoulements, la Communauté de Communes en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires des Vosges et l'Agence Française pour la Biodiversité ont réalisé des campagnes d'identification.

Ainsi, en 2017, des tronçons du Mouzon, de la Meuse, du Vair et de leurs affluents ont été prospectés pour permettre un classement de l'écoulement, soit en cours d'eau, soit en fossé. A savoir que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques s'applique uniquement sur les cours d'eau.

Afin d'obtenir les résultats de ces prospections, rendez-vous sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires des Vosges :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/294/ICE.map

Réunions publiques : l'entretien de la ripisylve en bordure de cours d'eau

Actuellement, la Communauté de Communes mène plusieurs programmes de restauration et renaturation des cours d'eau qui comprennent notamment des actions d'entretien de la ripisylve (végétation rivulaire des cours d'eau composée de strates herbacées, arbustives et arborescentes). Or, il est indiqué dans les textes réglementaires que cet entretien incombe au propriétaire de la parcelle adjacente.

Bon à savoir :

L'entretien de la végétation en bordure de cours d'eau incombe au propriétaire de la parcelle riveraine au cours d'eau.

Pour plus de renseignement, contactez la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien ou l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Afin de sensibiliser les propriétaires à cette réglementation, des réunions publiques sur la problématique ont été effectuées par secteurs. Ces réunions ont été l'occasion de présenter les différents textes réglementaires, les méthodes d'intervention sur la ripisylve, les actions sur cours d'eau soumises à dossiers réglementaires ainsi que des législations annexes relatives aux cours d'eau (permis tronçonneuse, huile biologique, chasse du ragondin...)

5.5 Partenariat avec les projets locaux

Le projet sur le ruisseau de l'abreuvoir

Le ruisseau de l'abreuvoir, qui prend sa source sur la commune de Neufchâteau au niveau de la rue du Moulinot et qui se jette dans la Meuse 1,5km plus loin, est concerné par un projet de restauration.

Le ruisseau de l'abreuvoir, en plein cœur de Neufchâteau est dû au substrat karstique de la région. En effet, les sources sont formées de plusieurs résurgences de la Meuse, voire du Mouzon et de la Saônelle.

Ces sources se situent actuellement sous la voie ferrée. Afin de pouvoir évacuer cette arrivée d'eau, des aqueducs ont été mis en place sous la voie ferrée. Cependant, en ressurgissant, sources apportent des

apportent des argiles qui se déposent et comblent progressivement l'ensemble des aqueducs. Soucieuse de la sauvegarde du ruisseau de l'abreuvoir, l'association « Action Rivière Nature » a souhaité effectuer une succion de ces dépôts argileux, action entreprise à trois reprises par le passé. La demande d'intervention pour le dégagement des aqueducs et l'enlèvement des argiles a été refusée par les services de l'Etat pour deux raisons :

• L'intervention est similaire à du curage de cours d'eau (interdit depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et n'est pas pérenne ;

• Le ruisseau est protégé par un Arrêté de Protection de Biotope, et sa gestion se doit donc d'être exemplaire. Une étude portée par la Communauté

de Communes de l'Ouest Vosgien, en partenariat avec l'association Action Rivière Nature et la REANE a été initiée en 2017 et réalisée par le bureau d'études « Cabinet Souhait ». L'objectif de cette étude étant de trouver une action pérenne permettant



l'évacuation des sédiments a r g i l e u x présents dans les aqueducs et empêchant de nouveaux dépôts. Il a été proposé un effacement du seuil qui aura plusieurs effets:

- La restauration de la continuité écologique, notamment piscicole. Un retour des truites au sein du bassin de captage des sources pour la fraie est donc attendu;
- Le redynamisation des écoulements, ce qui devrait limiter les dépôts d'argiles au sein des aqueducs ;
- Une renaturation des berges naturelles.

Ce projet va se poursuivre sur l'année 2018 et devra à terme conduire sur la réalisation de travaux.



Le projet de déplacement du ruisseau de Chenevière à Attignéville

Sur la commune d'Attignéville, le ruisseau de Chenevière a subi dans le passé une modification de tracé suite à des actions de remembrement agricole entrainant un ralentissement des écoulements et création de dépôt de sédiment. Il s'ensuit une difficulté de décrue sur les parcelles environnantes.

L'association foncière (A.F.) d'Attignéville, propriétaire des chemins agricoles et des affluents du Vair sur la commune d'Attignéville a demandé l'assistance de la Communauté de Communes pour le suivi du dossier et pour pouvoir se positionner sur les actions à entreprendre.

Un déplacement du cours d'eau est prévu afin de rejoindre le Vair, sans former de coude. L'A.F. d'Attignéville a déposé des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et envisage le démarrage d'une première phase d'étude et de réalisation de plans d'intervention, avant d'initier une deuxième phase de travaux.

5.6 L'EPAMA, Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

Avancement du projet HEBMA, Hydraulique et Environnement du Bassin de la Meuse Amont

Initié en 2008, le projet poursuit HEBMA se sur l'année 2017 avec dépôt notamment le d'un premier dossier réglementaire. Cependant, après 6 mois d'instruction par les services de l'Etat, un refus tacite du projet tombe, faute de réponse. Plusieurs réunions avec les services de l'Etat ont ensuite lieu et la rédaction d'un nouveau dossier réglementaire est initié, pour un nouveau dépôt en 2018.

Pour rappel, le projet HEBMA comprend deux volets :



• Une moitié des travaux qui doit permettre la protection contre les inondations, ce qui est le cas des Zones de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC) prévues sur l'amont du bassin versant ainsi que les protections localisées (Harchéchamp, Pompierre...) consistant à décaisser une berge pour augmenter la capacité d'accueil en eau du lit majeur.

• Une autre moitié qui doit permettre une amélioration de la qualité environnementale de l'eau en réalisant diverses actions : suppression de seuil, réalisation d'annexes hydrauliques, reméandrage,.

L'année 2017 sera aussi l'occasion de construire l'ensemble des fiches « PRO » comprenant tous les détails techniques, ainsi que des plans, qui serviront de base aux entreprises de travaux.

Pour finir, plusieurs concertations locales ont eu lieu, ce qui a conduit à l'abandon de deux sites :

• A Autigny-la-Tour, les deux seuils ne seront pas arasés. La suppression de ces seuils devait se faire dans un objectif de restauration de la continuité écologique. Cependant, localement, la conservation de ce seuil est souhaitée pour la sauvegarde d'un patrimoine et de plus, un des seuils connait actuellement une utilisation.



Figure 1 : Seuil de Bazoilles-sur-Meuse créant une discontinuité piscicole

•A Bazoilles-sur-Meuse, un seuil devait aussi être supprimé dans un objectif de restauration de la continuité écologique. Cependant, en amont de ce seuil sont présentes les pertes du Mouzon, qui constituent une discontinuité écologique naturelle. L'intérêt de suppression du seuil de Bazoilles-sur-Meuse est donc moindre au vu de la géologie locale.

Le projet HEBMA va se poursuivre en 2018 qui sera donc l'occasion de redéposer un dossier réglementaire pour

l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux. S'en suivront au moins trois années de travaux.

Réalisation d'exercices inondations

Tous les ans, dans un objectif de vérifier les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde), l'EPAMA propose à l'ensemble des communes inscrites dans un PPRi (Périmètre de Protection Risque Inondation) un exercice de gestion de crise.

Ainsi, ce sont 4 communes qui ont participé à l'exercice en 2017 : Bazoilles-sur-Meuse, Circourt-sur-Mouzon, Neufchâteau et Soulosse-sous-Saint-Elophe.

5.7 L'assainissement

Une sensibilisation des enfants de Rouvre-la-Chétive et La Neuvevillesous-Châtenois

Sur l'année scolaire 2016-2017, les enfants des écoles maternelles et primaires de Rouvres-la-Chétive et La Neuveville-sous-Châtenois ont pu découvrir le circuit domestique de l'eau avec la Communauté de Communes. La dernière séance s'est déroulée en extérieur afin de visiter l'ensemble des éléments constituant ce circuit domestique : le système de pompage de l'eau sur source (Rouvres-la-Chétive) ou dans une nappe phréatique (La

Neuveville-s o u s -Châtenois), l'ajout de chlore pour rendre l'eau potable, le s t o c k a g e en château d'eau placé en hauteur dans la commune

pour assurer une réserve et une pression au robinet, l'utilisation domestique (douche, toilette, vaisselle, arrosage, cuisine...), le traitement



Château d'eau de Rouvre-la-Chétive

des eaux usées en station d'épuration à roseaux, et pour finir le retour en milieu naturel soit le cours d'eau.

Mise à jour de zonage d'assainissement sur différentes communes de la CCOV

En 2001-2002, les études relatives aux schémas globaux d'assainissement ont été réalisées par bassin versant hydrographique (Meuse, Mouzon, Vair/Vraine,...). Ces études avaient pour objectifs, d'établir un état des lieux, de définir les opérations prioritaires à entreprendre et de réaliser un zonage des secteurs (collectif / non collectif).

Courant 2015, 17 communes de l'ex CC du Bassin de Neufchateau ont souhaité reprendre le périmètre de leur zonage d'assainissement collectif et non-collectif. Le bureau d'étude EURO INFRA a été désigné pour mener à bien ces études. En 2017, douze de ces communes ont délibéré et opté sur un zonage collectif ou non-collectif ou mixte. Les dossiers sont soumis à enquête publique.

Suite à la fusion intervenue au 1er janvier 2017, la CCOV a repris à son compte l'étude de zonage d'assainissement sur le territoire d'AROFFE, en lieu et place de la commune. Cette étude est menée sous maitrise d'ouvrage de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois.

Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Chatenois, cinq communes ne disposant pas ou devant remettre à jour leur zonage d'assainissement, ont été contactées afin de connaître leur volonté.

5.8 Natura 2000, un réseau européen de protection des habitats et des espèces

Mise à jour de zonage d'assainissement sur différentes communes de la CCOV



L'année 2017 aura été l'occasion de créer un nouveau site internet à l'effigie des sites naturels protégés par Natura 2000.

En effet, actuellement, une plateforme gérée par les services de l'Etat permet de regrouper l'ensemble des sites web concernant un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 de la Communauté de Communes n'y figuraient pas avant 2017.

Ainsi, le site web « ccov.n2000.fr » permet de découvrir plus précisément les deux sites Natura 2000 gérés par la Communauté de Communes : le site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » et le site « Vallée de la Saônelle ».Pour le découvrir, rendez-vous sur : ccov.n2000.fr

Suivi des gîtes à chauves-souris



Figure 1: Un Petit Rhinolophe suspendu

Comme toutes les années depuis 2003, les sites à chauves-souris ont été visités dans le cadre d'un comptage annuel. Ce sont ainsi deux comptages qui ont été effectués :

- Un comptage en période hivernale pour compter les individus en train d'hiberner ;
- •Un comptage en période estivale pour compter les individus formant des nurseries (les femelles se regroupent pour la mise bas). Ce sont ainsi plusieurs espèces de chauvessouris qui ont pu être comptabilisés : Barbastelle, Grand Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Pipistrelle...

Le site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger »

Réalisation et inauguration du sentier d'interprétation de la pelouse calcaire de Circourt-sur-Mouzon

un circuit d'interprétation, d'environ 1,5km, a été mis en place sur ce site. Plusieurs panneaux pédagogiques expliquent la formation du site et les différentes espèces méridionales qui y vivent : fleurs, insectes, oiseaux...

Ce sentier a été inauguré le 30 septembre 2017 et est à présent accessible à tous ! Son départ se situe au niveau du cimetière de la commune de Circourt-sur-Mouzon.



Figure 8: Vue sur la pelouse calcaire



Figure 9: Vue sur la pelouse calcaire

Lancement d'un nouveau PAEC, Projet Agro-Environnemental et Climatique

Le classement de parcelles agricoles au sein du réseau européen Natura 2000 permet la mise en place de contrats agricoles. Pour cela, un projet agro-environnemental et climatique, comprenant des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) doit être rédigé. Un premier PAEC rédigé en 2011 a permis 5 années de contractualisation dans les vallées du Mouzon et de l'Anger. Les mesures intégrées dans ce premier PAEC avaient pour objectif la sauvegarde du Cuivré des marais, un petit papillon orangé qui pond au sein des plants de Rumex à feuilles obtuses.



Figure 1 : Photographie d'un Cuivré des marais



Figure 1 : Photographie d'un plant de Rumex à feuilles obtuses

Ce premier PAEC étant arrivé à terme en 2017, un nouveau projet doit voir le jour pour de nouvelles contractualisations. Afin de réaliser ce PAEC, la Communauté de Communes a fait appel à la Chambre d'Agriculture des Vosges. Les 5 agriculteurs possédant des parcelles incluses dans le site Natura 2000 ont été contactés afin de connaitre leurs attentes. Ainsi, un nouveau PAEC a été réalisé comprenant 3 mesures différentes :

Mesure 1 : Mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre et nettoyage des surfaces après inondation ;

- Mesure 2 : Retard de fauche au 30 juin inclus, mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre et nettoyage des surfaces après inondation ;
- Mesure 3 : Retard de fauche au 30 juin inclus, mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre, nettoyage des surfaces après inondation et zéro fertilisation azotée.

En 2018, lors de leur déclaration PAC (Politique Agricole Commune), les exploitants choisiront s'ils s'engagent ou non sur l'une de ces 3 mesures. En cas d'engagement, ils seront rémunérés en fonction des hectares engagés dans chacune des mesures. Des contrôles auront alors lieu pour vérifier le respect des engagements des agriculteurs ayant contractualisé.

Le site « Vallée de la Saônelle »

La procédure d'extension du périmètre

Lorsque la Communauté de Communes reprend la maitrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Vallée de la Saônelle », un décalage entre la cartographie des périmètres classés et la réalité de terrains présentant des enjeux environnementaux est avéré. La réalisation du document d'objectif (docob) ne peut voir le jour.

Afin de corriger ces erreurs, une procédure de modification de périmètre de site Natura 2000 est lancée, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine se charge de réaliser l'inventaire de terrain et un nouveau périmètre de protection est réalisé.

En 2017, des réunions ont eu lieu sur chacune des communes concernées afin de présenter le nouveau périmètre. De plus, une réunion publique a permis de présenter le dispositif Natura 2000, ainsi que ces implications dans le quotidien. L'ensemble de ces concertations a conduit à la validation d'un nouveau périmètre de protection et à la poursuite de la procédure de modification.

Périmètre actuel

- Parcelles protégées incohérentes avec la réalité du terrain
- 29 ha
- 4 communes: Liffol-le-Grand, Midrevaux, Pargnysous-Mureau, Villouxel
- 6 habitats protégés
- 2 espèces protégées



Nouveau périmètre

- Parcelles protégées cohérentes avec la réalité du terrain
- 360 ha
- 11 communes: Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frebécourt, Greux, Liffol-le-Grand, Maxey-sur-Meuse, Midrevaux, Mont-lès-Neufchâteau, Pargny-sous-Mureau, Sionne, Villouxel
- 8 habitats protégés
- · 17 espèces protégées

03

CHAPITRE 3:

UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS



1 - LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le service scolaire, périscolaire et petite-enfance de la CCOV met en place des actions facilitant le développement et l'intégration des enfants de 0 à 12 ans.

Il organise des activités de proximité qui favorisent l'éveil et l'épanouissement des enfants et contribuent à leur éducation, tout en offrant aux parents un large choix de mode de garde sur le territoire, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Structures gérées par la CCOV:						
Petite enfance	Multi-accueil « la souris verte » A Soulosse-sous-st-Elophe	Agrément : 12 places d'accueil				
	Relais assistantes maternelles	199 Assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire de la CCOV				
Scolaire et périscolaire	Groupe scolaire des 4 vents A Martigny-les-Gerbonvaux	89 enfants scolarisés à la rentrée 2017-2018				

Structures soutenues par la CCOV:							
	Multi-accueil « les charmilles » à Neufchâteau	Géré par le centre social	Agrément : 25 places d'accueil				
Petite enfance	Multi-accueil « Bisous câlins »	Géré par l'association	Agrément :				
	à Liffol-le-grand	Familles Rurales	20 places d'accueil				
	Micro-crèche « Coucou	Géré par l'association	Agrément :				
	hibou » à Châtenois	Coucou-hibou	10 places d'accueil				

SCOLAIRE:

Groupe scolaire des 4 vents – Martigny-les-Gerbonvaux :

La CCOV assure le lien avec les enseignants, ainsi qu'avec l'éducation nationale, et a pour principales missions le suivi des effectifs, des inscriptions scolaires, des demandes de dérogations scolaires, le suivi des commandes de fournitures et la logistique du groupe scolaire des 4 vents.

Effectifs scolaires : (au 1 ^{er} septembre)	2013	2014	2015	2016	2017
	108	103	95	91	89
Nb de Classes :	5 classes			4 cla	sses

LES FAITS MARQUANTS EN 2017 :

- Retour à la semaine de 4 jours en septembre 2017.

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

PERISCOLAIRE:

Le service a en charge la mise en œuvre des activités de loisirs périscolaires du groupe scolaire des 4 vents, à travers l'organisation :

- De l'accueil périscolaire
- Des NAP (Nouvelles activités périscolaires) : uniquement pour la période de janvier à juillet 2017

Accueil Périscolaire:

Les enfants ont la possibilité d'être accueillis par les animateurs :

- le matin dès 7h30,
- pendant la pause méridienne,
- le soir jusqu'à 18h15.

Ces temps périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (DDCSPP).

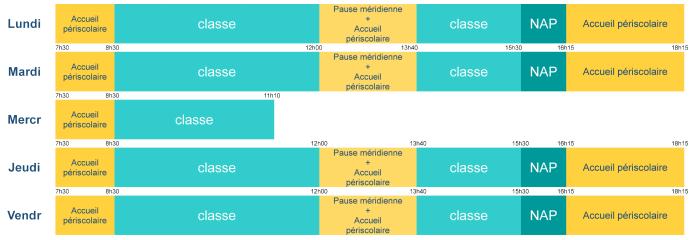
Ces services sont payants. Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et les modalités d'inscriptions permettent une souplesse appréciée par les parents.

NAP:

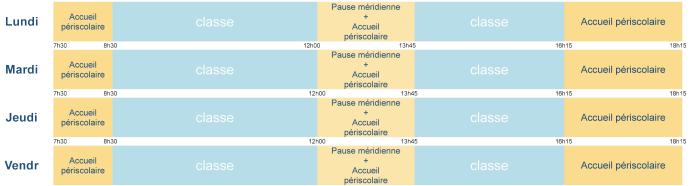
Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été mises en place de septembre 2014 à juillet 2017. Elles avaient lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h15. Ce service était proposé gratuitement aux familles.

Données de référence (source : IMAJE 2015)	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	685
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	650
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	313
Nombre d'enfants accueillis en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)	259
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel	421





Organisation des temps scolaires et périscolaires **à partir de septembre 2017** (année scolaire 2017/2018) :



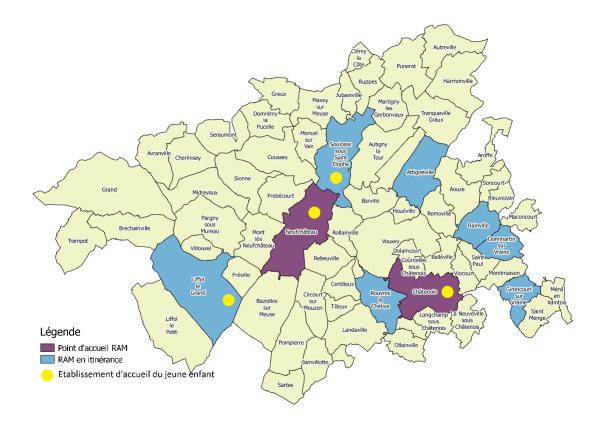
LES FAITS MARQUANTS EN 2017 :

- Mutualisation des postes de directions du périscolaire « les 4 vents » et du multiaccueil « la souris verte ».

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

PETITE ENFANCE:

La CCOV compte 1 RAM itinérant (Relais Assistants Maternels) et 4 EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) sur son territoire. Le Multi-accueil « la souris verte » est le seul des 4 EAJE à être géré directement par la communauté de communes. Les 3 autres EAJE (le Multi-accueil « les charmilles », le Multi-accueil « bisous-câlins » et la micro-crèche « coucou-hibou ») sont gérés par des associations et soutenus financièrement par la CCOV. Deux d'entre eux sont également hébergés dans les locaux de la CCOV.







Données de référence (source : IMAJE 2015)			
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	685		
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	650		
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	313		
Nombre d'enfants accueillis en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)	259		
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel	421		

LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » :

Le multi-accueil « La Souris Verte » est une structure ouverte depuis janvier 2008. Ce lieu, destiné à la prise en charge et à l'éveil des tous petits, a une capacité de 12 places. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Les principales missions de cette structure sont :

- L'accueil de l'enfant dans un milieu sain et sécurisant en répondant au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation, tout en veillant à son bon développement psychomoteur.



Quelques chiffres pour 2017 :				
Nombre d'enfants ayant fréquenté le multi-accueil	40			
Nombre de jours d'ouverture annuelle	233			
Nombre d'heures de présence enfants	22196 h			
Taux d'occupation	83,64 %			

LES FAITS MARQUANTS EN 2017 :

Projet « à petits pas de souris verte vers l'école maternelle de Soulosse » : 5 enfants fréquentant la souris verte et entrant à l'école en septembre 2017 ont pu bénéficier de 10 séances de découverte de l'école (maitresse, espace, autres enfants) avec participation à la vie de la classe. Ces séances d'1h30 se sont déroulées chaque mardi matin à partir de fin avril jusqu'à fin juin 2017.



Le RAM:

Le Relais Assistants Maternels constitue un lieu d'informations et de ressources au service des familles et des assistants maternels. Il est agréé et en partie financé par la CAF. Il fonctionne du lundi au vendredi, et permet :

- d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ;
- de créer un lieu de rencontre, de partage, d'animation, d'expression et de médiation entre adultes et enfants à travers des matinées d'activités;
- de faciliter la socialisation des enfants ;
- de professionnaliser et de valoriser le métier d'assistant maternel;
- de favoriser l'accès à une information actualisée sur les droits et les devoirs respectifs d'employeurs et salariés ;
- et d'offrir un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives (contrat de travail, ...)



- Suite à la fusion des deux intercommunalités, le RAM du bassin de Neufchâteau et le RAM du pays de Châtenois se sont réunis pour ne former qu'une seule et même structure avec 2 points d'accueil administratifs et 9 lieux d'itinérance ;
- Poursuite de l'action « conte sur mesure » en partenariat avec le réseau des bibliothèques ;
- Poursuite des matinées « arc en ciel » où le Lieu d'Accueil Parents-Enfants(LAPE) de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et le RAM se retrouvent chaque mois pour partager une activité ; et extension de cette activité sur le secteur de Gironcourt-sur-vraine ;
- Groupes d'échanges de pratiques réguliers ;
- Mise en place de formations continues pour les assistant(e)s maternel(le)s;
- Activité « bébés nageurs » : les enfants du RAM, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et/ou de leur famille ont pu bénéficier de 8 séances de bébés nageurs en partenariat avec la piscine.





Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Ram					
Nombre de demandes d'accueil en foncti leur nature	Spécificité de la demande d'accueil				
Nombre de demandes en accueil collectif	10	Nombre de demandes en horaires atypiques	29		
Nombre de demandes en accueil auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le)	92	Nombre de demandes d'accueil en urgence	4		
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile	4	Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap	1		
		Nombre de demandes d'accueil en périscolaire	22		
		Autres demandes particulières (ex temps partiel, garde alternée,)	7		

Détail de la fréquentation du RAM par les Assistant(e)s Maternel(le)s	
Nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté le Ram	135
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil	40
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels	31
Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'un entretien physique individuel	73
Détail de la fréquentation du RAM par les familles	
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information individuelle	254

	Accueil en permanence, sur rendez-vous et/ou par téléphone			
DETAIL DES MOTIFS PRINCIPAUX DE CONTACT			Parents	
Information relative à la recherche d'un mode d'accueil		4	101	
Information relative au fonctionnement du Ram	49		36	
Information sur le statut (droit du travail, contrat,)	229		293	
Informations éducatives, soutien professionnel, accompagnement à la parentalité	122		2	
Autres : Impôt – Paje – Pôle emploi	25		30	
TOTAL GENERAL		891		

ACTIONS	Lieux communes	Nbr de séances	Nbr d'assistant(e)s maternel(le)s participant	Nbr total d'enfants participant	Nbr de parents participa nt	Partenariat
	Attignéville, Châtenois, Dommartin sur Vraine, Gironcourt sur Vraine, Liffol-Le-Grand, Neufchâteau centre et Maladière, Rainville, Rouvres la Chétive, Soulosse /s St Elophe,	206	688	1126	337	
Animations ou activités avec une autre structure du territoire	Attignéville, Châtenois, Gironcourt sur Vraine, Liffol-Le-Grand, Neufchâteau, Rainville, Rouvres la Chétive, Soulosse /s St Elophe,	34	122	211	71	Ecoles maternelles Bibliothèque Piscine PMI
	Châtenois Mont-les-Neufchâteau Neufchâteau Pompière	6	45	109	42	Ecoles maternelles PMI EHPAD Multi-accueils Ecole Jeanne d'Arc Bibliothèques Centre équestre Fort de Bourlémont
Spectacles	Châtenois Liffol-Le-Grand Neufchâteau Soulosse	4	21	60	20	EHPAD Multi-accueils PMI 51
		250	876	1506	470	

2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE :

Les Communautés de Communes jouent un rôle de plus en plus important en terme d'action culturelle.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est d'ailleurs actuellement l'une des rares Communauté de Communes à exercer la compétence culture en région. Elle poursuit le travail engagé dans la culture en coordonnant la politique culturelle menée en terme de :

- -enseignement et développement des pratiques musicales amateurs
- lecture publique
- cinéma et éducation à l'image
- pratiques artistiques
- diffusion et soutien à la création

Au 1er janvier 2017, la compétence culturelle a été étendue puisque les bibliothèques de l'ex-CCPC ont été transférées à la CCOV.

Les salles de spectacle : le Trait d'Union et la Scène

Les deux salles de spectacle, le Trait d'Union-Espace culturel François Mitterrand à Neufchâteau et la Scène, Théâtre Ernest Lambert à Châtenois, ont été rassemblées sous une gestion conjointe suite à la création de la nouvelle communauté de communes. Le service a été réorganisé, un nouveau projet artistique et culturel «spectacle vivant» a été écrit par la direction artistique et mis en place sur les deux salles. Nous retrouvons donc une seule programmation artistique répartie sur deux lieux, un seul programme de saison et une billetterie commune aux deux salles.

La base de ce projet artistique et culturel

La base de ce projet artistique et culturel repose sur une programmation pluridisciplinaire (théâtre, marionnettes, concert, cirque, humour, danse...), des choix contemporains et transversaux.

Nos salles de spectacle s'apparentent à la catégorie des théâtres de « ville ». La pluridisciplinarité répond à une demande des publics et des élus mais nous paraît surtout intéressante à plusieurs égards.

Nous travaillons à la recherche de nouveaux publics et la pluridisciplinarité d'une programmation permet de toucher des publics plus larges.

Les salles de spectacles doivent être des lieux ouverts, où le public est invité à entrer, où il « ose » entrer. Le public doit se réapproprier les lieux et penser qu'ils ont été faits pour lui. Les spectacles proposés doivent pouvoir « attirer » et « contenter » de multiples publics : des publics éloignés de la culture (en zone urbaine comme en zone rurale), des publics amateurs de comédies, des jeunes qui fréquentent peu les salles hors temps scolaire, des publics aguerris et connaisseurs qui se rendent très régulièrement au théâtre et sont en recherche d'innovation et de surprises...

La programmation de certains spectacles dits « grands publics » ou légers permet aussi d'amener les gens au spectacle. Il est évident que nous ne souhaitons pas proposer exclusivement ce genre de formes mais ces spectacles servent bien « d'accroches ». Les publics fréquentent les lieux et nous espérons les guider vers d'autres formes, avec des découvertes d'auteurs, de répertoires, de mises en scène, de disciplines...

Il nous faut toujours être extrêmement attentifs à ne pas tomber dans la facilité de la programmation de certains spectacles et exiger une qualité dans les propositions même dites « grands publics ».

Le maintien de certaines spécificités des salles de spectacle assure également une continuité pour le public. Après de nombreux bouleversements liés à la fusion des communautés de communes ou au regroupement des salles de spectacle sous un service et sous une programmation, cette continuité est un repère pour les spectateurs. Ces derniers peuvent se

retrouver dans certaines habitudes de programmation. Malgré tout, un grand travail de « reconquête » du public est à mener. Pour que les publics suivent les propositions artistiques, une relation de confiance avec la direction artistique doit se nouer ou se renouer.

De plus, l'interdisciplinarité ou le croisement des disciplines au sein de mêmes spectacles nous paraît être une voie de développement très intéressante. C'est une façon de s'engager dans le soutien de la création contemporaine, avec une place pour les œuvres d'hier comme d'aujourd'hui, et de trouver un écho au travail réalisé avec une programmation pluridisciplinaire.

Ce projet artistique et culturel est une base de travail pour un cycle de 3 à 6 ans afin que nous puissions constater une évolution dans les pratiques ou les fréquentations.

Nous souhaitons donc nous positionner à la croisée des disciplines mais aussi à la croisée du travail de diffusion, création, médiation culturelle et éducation artistique.

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

Présentation des salles de spectacle

Le Trait d'Union, Espace culturel François Mitterrand-Neufchâteau

Dans une architecture contemporaine, situé au cœur du Site Patrimonial Remarquable, Le Trait d'Union est un espace de 3000m² dédié à la Culture sous toutes ses formes. Ouvert en 2003 et situé entre la vielle ville et les quartiers récents, c'est un « trait d'union » entre les populations, les différents quartiers de la ville et les différentes formes artistiques.



La salle de spectacle qui dispose d'un plateau équipé de 10m par 10m est un lieu de création et

de diffusion. Elle peut accueillir 282 personnes en configuration assise (gradins) ou 500 personnes debout (sans gradins).

Le Trait d'Union c'est aussi :

- Un espace d'exposition, qui accueille des artistes et des œuvres très diversifiés (peinture, sculpture, photographie, architecture, performances...),
- Un foyer, espace de rencontre et de convivialité pour le public et les artistes,
- Trois espaces de travail (studio Danse, salle d'Arts Plastiques et auditorium : studio Théâtre), qui accueillent de nombreux ateliers de pratiques artistiques.

La Scène, Théâtre Ernest Lambert Châtenois



encore sous chapiteau.

La Scène a été construite en 2001 en lieu et place d'un ancien cinéma. Elle est accolée à la salle des fêtes, qui est communale, et dispose d'un grand parking. Cette salle multi-activités se présente en configuration frontale, 290 places en gradins fixes face à une scène de 78m².

Le hall d'accueil abritant un espace billetterie-bar a été agrandi en 2017-2018. La programmation de début de saison 2017-2018 a été allégée et délocalisée : à la salle des fêtes de Châtenois, mais aussi au Centre culturel de Châtenois, au Foyer municipal ou

Leur fonctionnement

La politique tarifaire

Depuis la saison 2016-2017, un système commun de billetterie et d'abonnements a été mis en place. Les tickets peuvent être achetés indifféremment à Châtenois ou Neufchâteau.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien propose une politique tarifaire adaptée à la structuration sociale du territoire et donc volontairement accessible. Les deux salles de spectacle proposent des tarifs très abordables et des formules d'abonnements avantageuses. Ponctuellement, les lieux proposent des spectacles gratuits.

Un tarif solidaire d'un montant de 3€ a d'abord été mis en place au Trait d'Union en 2014-2015 puis à la Scène Ernest Lambert à partir de 2016-2017. Ce tarif est destiné aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et AAH. Relayé par les structures sociales du territoire, ce tarif peut leur permettre d'emmener des groupes de personnes lors de différentes manifestations afin qu'elles puissent ensuite développer leurs pratiques culturelles en autonomie.

Le lieu a également développé des partenariats avec les Comités d'entreprises du territoire. Ces conventions de partenariat leur donnent accès à des tarifs réduits pour les représentations.

La tarification

Tarifs courants:

Tarif A	Tarif B	Tarif C
8€ tarif plein	10€ tarif plein	14€ tarif plein
6€ tarif réduit 1	8€ tarif réduit 1	10€ tarif réduit 1
4€ tarif réduit 2	6€ tarif réduit 2	7€ tarif réduit 2

Réduit 1: 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes

Réduit 2 : Enfants de - de 12 ans, comité d'entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

Tarifs spéciaux :

	Tarifs spéciaux / hors	
Autres tarifs / hors abonnement	abonnement	
3€ tarif solidaire	20€ tarif plein tête d'affiche	
(demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou allocataire AAH)	15€ tarif réduit et places en balcon tête d'affiche	
4€ très jeune public	Tarifs sorties culturelles : le tarif groupe proposé par la structure d'accueil auquel s'ajoute 5€ de participation aux frais de transport	
8€ soirée Festiguinch		
2€ représentation CTEAC	ration CTEAC	

Présentation d'atelier : gratuit

Tarifs scolaires:

Tarif scolaire, établissement	Tarif scolaire, établissement de
hors CC	la CC
4€ maternelles et primaires	2€ maternelles et primaires
5€ collège	2,50€ collège
6€ lycée	3€ lycée

«Enfants, sortez vos parents!» : ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revoir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1.

Plaçant l'éducation artistique au centre de sa politique culturelle, la tarification scolaire demeure inchangée afin de permettre à tous les élèves du territoire de pouvoir accéder dans le cadre de leur parcours à une offre de spectacles de qualité.

Les formules d'abonnement :

	Tarif plein	Tarif réduit 1	Tarif réduit 2
Abonnement 3 spectacles	33 €	24 €	15 €
Abonnement 6 spectacles	60 €	45 €	30 €
Abonnement 10 spectacles	75 €	60 €	45 €
Abonnement saison	90 €	75 €	60 €

Les formules d'abonnement sont avantageuses et permettent d'accéder à de nombreux spectacles à des tarifs réduits.

Une programmation pluridisciplinaire et un projet en 4 axes

En 2017-2018, ce sont près de 42 spectacles et expositions qui dépendent de la programmation du Trait d'Union et de la Scène.

Comme nous l'avons abordé en introduction, la ligne artistique des salles de spectacles est volontairement pluridisciplinaire. Cette pluridisciplinarité travaille à la conquête et à la formation de nouveaux publics. Le calendrier doit favoriser la rencontre entre les publics et les disciplines. Cependant, le théâtre demeure le fil conducteur qui amène le public vers les différentes formes d'expression artistique.

La galerie du centre culturel proposera également des expositions tout au long de la saison : photographie, peinture, sculpture, vidéo.

Le choix d'actions transversales

Le Trait d'Union tout comme la Scène sont ancrés dans le territoire et s'affichent comme des éléments moteurs de la politique culturelle et des partenaires privilégiés des autres structures culturelles... mais pas seulement. Les deux salles de spectacle fédèrent également les acteurs culturels locaux et construisent des partenariats étroits avec les acteurs culturels, les associations, les autres équipements

Espace Culturel François Mitterrand /// Scène Ernest Lambert
Neufchâteau Châtenois

La vaint regisje au gran
La Part Ord
La Pa

culturels de la communauté de communes. La programmation des salles de spectacle est souvent utilisée comme base.

Naturellement, la transversalité des actions lie les spectateurs aux spectacles ou aux ateliers. C'est à l'occasion de l'organisation d'une résidence artistique que nous pouvons organiser une répétition ouverte ou un atelier de sensibilisation à la pratique théâtrale ou musicale. C'est également à cette occasion que nous pouvons développer un partenariat avec d'autres structures culturelles du territoire (thématique pour les bibliothèques, actions avec les écoles de musique, premières parties...).

Ce projet artistique s'articule en 4 axes :

- 1. La programmation et diffusion
- 2. Le soutien à la création
- 3. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles
- 4. Les partenariats

La programmation et la diffusion

La programmation peut se décliner sous la forme de plusieurs points :

- Une programmation de spectacle vivant professionnel et pluridisciplinaire (théâtre, musique, humour, danse, marionnettes, cirque, ...);
- **Une programmation pour tous les âges et pour tous les publics,** pour le tout public comme pour le jeune public;

De nombreux spectacles sont programmés pour tous les niveaux : du très jeune public (à partir de 6 mois) aux grands adolescents, proposés en tout public ou en temps scolaire via les Relais d'Assistants Maternels et crèches ou les écoles (maternelle, élémentaire, collège, lycée) ou les structures sociales.

Une programmation décentralisée

Le travail partenarial avec d'autres services de la Communauté de Communes permet de construire des actions spécifiques : spectacles décentralisés dans les villages avec les R.A.M., ateliers dans les bibliothèques-médiathèques...;



- Une programmation spécifique aux salles

Le Trait d'Union dispose d'une galerie d'environ 80m². Au moins six expositions sont organisées pendant la saison culturelle. Le nouvel hall de la Scène permet également de réaliser des expositions.

Châtenois et les communes aux alentours ne disposant pas de cinéma, un partenariat a été conclu avec le Centre

Régional Audiovisuel de Lorraine afin de proposer des séances de cinéma.

Les missions du lieu ne s'arrêtent pas uniquement à la diffusion mais également à des actions de résidences, d'animations, d'accueil des publics et de développement des pratiques amateurs. Cela implique de ne pas réduire l'activité du lieu à des actions de diffusion mais de consacrer une part du temps de travail et du budget à ces actions.

II. Le soutien à la création

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien soutient la création artistique en offrant aux artistes la possibilité de travailler, le temps d'une saison ou sur un temps plus court, au sein de ses deux salles de spectacle.

Ces résidences poursuivent un double objectif : permettre la création artistique et la réalisation d'une œuvre originale tout en sensibilisant le public à l'expression artistique. Nous mettons à disposition des espaces de répétition, des espaces de représentation, le matériel technique des spectacles et les compétences de l'équipe... Ces résidences et la présence des artistes permettent l'organisation de diverses actions culturelles et de médiation pensées pour les différents publics. Il peut s'agir de répétitions ouvertes, de master classes, d'ateliers de pratique artistique en actions ponctuelles comme en actions de plus longue durée (voir Partie III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles).

De nombreuses résidences ont été menées en 2017-2018.

- Résidence triennale pour l'Héliotrope Théâtre 2015-2017, renouvelée pour 2018-2020
- Résidence sur les 2 salles pour « Je est une autre » d'Emanuel Bémer (programme d'actions culturelles) 2017-2018
- Résidence de création pour la Cie Les pieds dans la lune (54) en 2017

III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles

1.1. Le rapport aux publics

Visant la rencontre avec les différents publics et les artistes, l'équipe met en place des actions de médiation en direction des différents publics.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique de la CCOV

La question de l'éducation artistique est une priorité pour la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

Dans le cadre de ce projet artistique et culturel, la Communauté de Communes et ses salles de spectacle développent des séries d'actions culturelles et de sensibilisation, souvent en lien avec les spectacles programmés, et des résidences artistiques.

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

Le développement d'actions culturelles a pour but de :

- Permettre la rencontre entre les artistes et les publics, créer du lien social et participer au mieux vivre ensemble,
- Permettre l'éveil, la découverte des arts du spectacle vivant et des pratiques artistiques
- Fédérer les énergies, les rencontres entre acteurs
- Permettre aux pratiquants expérimentés d'aller plus loin dans l'analyse, dans leur entreprise, ou accompagner les compagnies de théâtre amateur volontaires
- Faire un lien entre la pratique amateur et la pratique professionnelle
- « D'éduquer » les spectateurs et les inciter à aller voir des spectacles
- Permettre au public de construire sa réflexion autour des arts et des sujets de société, et parfois même développer son libre-arbitre
- Œuvrer pour la démocratisation culturelle

Une démarche spécifique pour le public scolaire

Les actions programmées pour le public scolaire le sont dans la démarche de l'école du spectateur. (à consulter en intégralité en Annexe ou sur :

http://www.occe.coop/~thea/IMG/pdf/ Charte ecole du spectateur.pdf).

Dans un souci d'une démarche étroite et liée avec les écoles du territoire, la programmation scolaire (spectacles et actions culturelles) est présentée en début d'année aux directeurs des écoles et enseignants intéressés. Cette présentation est aussi l'occasion de rappeler qu'il est possible de monter des projets communs et que nous sommes attentifs à leurs souhaits ou attentes.

Suite aux présentations pour le 1er niveau réalisées en septembre ou octobre 2017, nous avons pu observer un développement considérable des réservations pour le public scolaire, nous conduisant à multiplier certaines représentations. Ces réactions sont très encourageantes.

1.2. Les actions de médiations culturelles et la pratique artistique

Parallèlement à la diffusion, les lieux proposent des ateliers ponctuels ou à l'année pour permettre au public de rencontrer des artistes, de se former et à leur tour, de créer.

Les ateliers de pratiques artistiques et classes culture avec le projet Domrémy en mai. Des actions peuvent être organisées régulièrement, comme des ateliers théâtre sur une année scolaire, ou ponctuellement, un atelier est mis en place à l'occasion de la venue d'artistes pour un spectacle. Ces actions peuvent être intégralement portées par la communauté de communes, en partenariat ou simplement accueillies au Trait d'Union dans le cadre de conventions de mises à disposition.

Rendre accessible à tous le spectacle vivant constitue une des priorités du Trait d'Union et de la Scène, en s'appuyant sur la présence d'artistes engagés.

Les ateliers portés par la CC, en partenariat ou accueillis au Trait d'Union ou à la Scène Ernest Lambert

- Atelier théâtre enfants 7-13 ans / La Scène
- Un stage théâtre pour adolescents et adultes « Pour aller plus loin... »

Les ateliers CTEAC

- L'atelier de Pratique Artistique Théâtre du Collège Jean Rostand de Châtenois
- L'atelier de Pratique Artistique Théâtre de la Cité Scolaire P. et M. Curie de Neufchâteau

D'autres ateliers ou réunions sont également accueillis : un atelier musiques actuelles du Lycée de Neufchâteau; les différents ateliers danse, arts plastiques, improvisation théâtrale ; des conférences de l'Université de la Culture Permanente, les « cafés de Candide » qui sont des cafés-philo du Centre socio-culturel de Neufchâteau...

Les actions autour de la programmation

Les actions autour de la programmation sont offertes au public scolaire par la structure (la billetterie reste toutefois payante).

Lors de la présentation des programmations scolaires et lors des inscriptions, nous proposons aux directeurs des établissements et ce pour chaque spectacle :

- Des pistes d'exploitation pédagogique (uniquement des grands thèmes : le conte, la pratique du jonglage... ou des exercices plus précis)
- Un dossier pédagogique s'il existe
- Des ateliers de sensibilisation, pratique artistique... en amont ou en aval du spectacle / avec les artistes ou avec les équipes d'enseignants, en fonction de ce qui est possible.

Les représentations scolaires sont très régulièrement suivies de « bord de scène » : des occasions précieuses de rencontres entre les équipes artistiques et le public scolaire.

Des ateliers de découverte, de sensibilisation... proposés par les compagnies

Lorsque les compagnies ou artistes le proposent, des ateliers sont organisés au sein des salles de spectacle voire dans les écoles. En 2017-2018, la compagnie du Courcirkoui a proposé, par exemple, des ateliers d'initiation aux arts du cirque pour les scolaires ou le tout public. Lors de la résidence d'Emanuel Bémer, nous avons organisé des ateliers chants, des ateliers danse pour un « flashmob »...

- Actions autour du spectacle « Y a du cabaret dans le Courcirkoui » Cie du Courcirkoui
- Actions autour du spectacle « Usküdar » de et par Nicolas Arnoult et Guy Constant
- Actions autour du spectacle « Concerto pour contrebasse, clarinette et quatuor à cordes » Sextuor de Diego Imbert
- Actions autour du festival « Festiguinch, festival de musique à danser »
- Actions lors de la soirée « Néofest, scène ouverte »
- Actions autour du spectacle « Je est une autre » de et par Emanuel Bémer
- Actions autour du spectacle « Rendez-vous dans la fosse » avec l'Association Dans la fosse
- Actions autour du projet « Balkans Express » avec l'Ecole de musique associative de Châtenois et l'Amicale Franco-turc / à l'occasion du concert de l'Haïdouti Orkestar.
- Actions autour du concert et de la résidence de « Who's the cuban ? »

Des ateliers de médiation, visite commentée des expositions.

Afin d'expliquer la démarche des artistes et de faire rencontrer public et œuvre, des actions de médiation sont menées lors des différentes expositions : les peintres, sculpteurs, plasticiens ou photographes qui exposent sont présents pour des actions de médiation à l'occasion desquels ateliers ou visites commentées sont proposés à destination du tout public ou des publics spécifiques (personnes éloignées des pratiques culturelles, personnes en difficultés sociales...).

L'IMT de Neufchâteau vient régulièrement visiter des expositions et profite ensuite de visites commentées ou d'ateliers de pratique artistique (peindre à la manière de...).



Des actions autour des lieux :

Les écoles qui le souhaitent, peuvent avant ou après le spectacle, visiter le lieu, rencontrer un artiste, assister à un atelier... (en fonction de leur demande) et ce, afin de les familiariser avec le spectacle vivant et les inciter à revenir dans le lieu. Les écoles ou associations profitant des mises à disposition des salles, pour organiser leur propre spectacle par exemple, sont accueillies avec une visite des lieux.

L'accompagnement des compagnies amateurs locales

Depuis sa création, la Scène Ernest Lambert a développé sa fréquentation grâce à de forts liens avec les compagnies de théâtre amateur. Ces liens font parties de l'identité de la salle. Nous avons choisi de continuer à travailler avec les compagnies de théâtre amateur mais en les accompagnant et en leur proposant des formations.

La présentation de spectacles dans des conditions professionnelles avec une création lumière réalisée par notre équipe, participe également à leur développement.

Par contre, il est à noter que le Trait d'Union ne propose plus de spectacle amateur dans le cadre de sa programmation. Les associations peuvent « louer » ou bénéficier de mises à disposition du Trait d'Union mais ces occupations ne rentrent pas dans le cadre de ce projet artistique et culturel.

- Accompagnements, suivi, formation, créations lumières... pour la troupe Les Pendrillons de Châtenois
- Accompagnements et suivi d'autres troupes amateurs : le Chromosome à Neufchâteau, les Didascalies à Contrexéville, les P'tits Potes ou les Acteurs F à Rainville...

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

IV. Les partenariats

La Scène comme le Trait d'Union sont des équipements de spectacle vivant intercommunaux. Ces structures doivent être « moteurs » de la vie culturelle locale mais également fédérer les initiatives des associations ou autres structures.

Ces salles de spectacle en zone plutôt rurale, à faible densité de population, doivent absolument travailler en lien avec des partenaires, qu'ils soient locaux ou régionaux, afin de poursuivre leur développement.

Ces partenariats sont fondamentaux et participent :

- à l'agrandissement des réseaux de chaque structure
- à la circulation du public
- à la mutualisation des moyens, compétences et services (équipements techniques, distribution de communication, co-production...)

V. Les chiffres clés de la fréquentation

Les chiffres de fréquentation de la saison 2017-2018

En résumé:

Nombres de spectacles : 39 Nombres de représentations : 87

Nombre d'expositions: 7

Nombre de visiteurs d'exposition : 2488

Nombre de spectateurs : 8669

Nombre d'abonnés: 33

Soit: 11 157 spectateurs

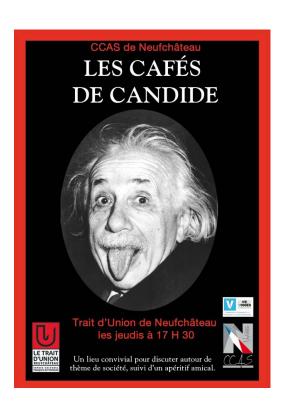
VI. Les mises à dispositions :

Il est à noter que la fréquentation citée ci-dessus ne concerne que les actions programmées dans le cadre de la saison culturelle. En effet le Trait d'Union et la Scène accueillent très régulièrement des manifestations culturelles organisées par les autres services de la Direction des Affaires Culturelles : le réseau des bibliothèques ; l'école de musique intercommunale, ... mais également celles organisées par des associations culturelles (spectacles de chorales, gala de danse) ou les communes de la CCOV (Café de Candide, Estivales...).

Le Trait d'Union tout comme la Scène accueillent également nombre de manifestations non culturelles (principalement des réunions institutionnelles).

Ces « mises à disposition » nécessitent bien entendu un temps de préparation, la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires

Fréquentation liée aux mises à disposition : 22 245 personnes





Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

2- LE CINEMA SCALA



Le cinéma « Le Scala » est un cinéma mono écran géré en régie directe par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2013. Comptant 145 places sur deux étages, le cinéma est ouvert du lundi au dimanche (fermé le jeudi sauf pendant les vacances scolaires). Le Scala propose également un service de vente de pop-corn et confiseries

ainsi que des boissons chaudes et froides.

Classé Art & Essai, le Scala diffuse des films d'auteurs comme des films commerciaux dans une programmation variée et pour tous les publics.

Régulièrement, le cinéma Scala organise des soirées thématiques et événements autour de la sortie de films. Avec l'association Cinéo, des soirées repas, des goûters pour les plus jeunes (P'tit Scala) sont régulièrement organisés et ce afin de créer une dynamique autour du cinéma.

Le Scala participe également chaque année à des opérations nationales ou départementales comme collège au cinéma, la Fête du cinéma et propose aux scolaires deux opérations : Au grand écran, c'est déjà Noël et Au Grand écran, c'est déjà l'été. Toutes ces actions contribuent à développer les publics dans l'établissement.

Le cinéma a accueilli 26 277 spectateurs en 2017 soit une augmentation de 12,54% par rapport à 2015.

En résumé:

Nombre de séances : 1389

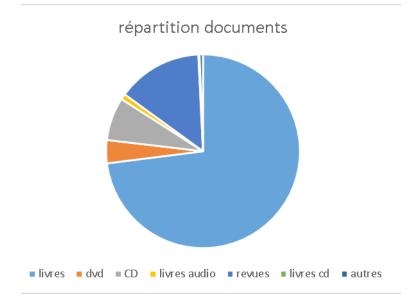
Nombre d'entrées : 26 277 spectateurs Nombre de jours d'ouverture : 340 Nombre de films diffusés : 187

3 -LA LECTURE PUBLIQUE

Poursuivant sa volonté de rendre la culture accessible à tous, la lecture publique constitue un enjeu majeur de la politique culturelle. Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la fusion des Communautés de Communes du Bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois, 17 bibliothèques et points lecture forment un maillage sur le territoire au plus près des habitants, maillage coordonné par une animatrice. Lieu culturel, lieu de vie, ayant bénéficié de travaux de réaménagement et d'un important travail de désherbage (tri des ouvrages) avec le soutien de la médiathèque départementale des Vosges, la bibliothèque est également un lieu d'échange et de rencontres autour du livre.

Le réseau s'appuie sur une équipe de 61 bénévoles qui assurent au quotidien le fonctionnement du réseau aux côtés de 8 professionnelles.

Le réseau dispose d'un catalogue commun, principal atout, qui permet à tous les lecteurs d'accéder à un nombre d'ouvrages considérables : 69 333 ouvrages en fonds propres (tous supports confondus). Depuis l'un des 17 points lecture ou depuis son ordinateur via le portail internet spécialement dédié (www. http://neufchateau.c3rb. org), chaque lecteur peut emprunter ou réserver un document qui sera transporté par la navette intra réseau.



Type de supports	
Livres	50 615
DVD	2 674
CD	4 992
Livres audio	650
Revues	9 874
Livres CD	129
autres	399
Total	69 833

La convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de Prêt des Vosges (MDV) permet au réseau de disposer de 12 000 ouvrages supplémentaires.

Le nombre d'ouvrages proposés aux lecteurs s'élève à 69 633 documents tous supports confondus.

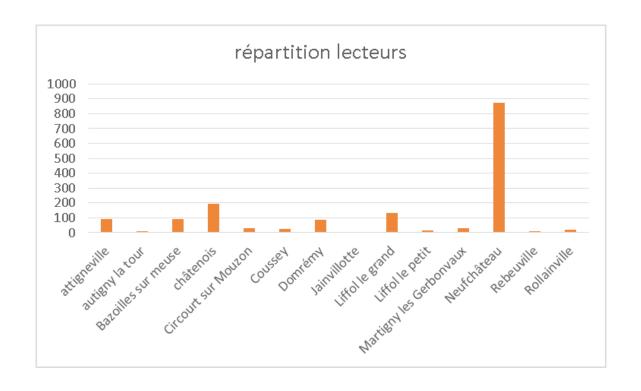


La répartition des inscrits par commune :

Le réseau des bibliothèques compte 1 651 lecteurs actifs soit 10,89% de la population desservie (12 019 habitants) et 6,77% de la population du bassin de vie (au 01/01/2017 24 372 habitants). Le réseau des bibliothèques développe de nouveaux supports afin de répondre aux attentes du lectorat et développer les publics (jeux vidéo, jeux de société) et propose à ses lecteurs un nouvel outil : la mallette numérique qui permet d'accéder à de nombreux contenus livres, musique, cinéma, auto-formation... gratuitement.

	Adultes	Enfants	Collectivité	Total
Attignéville	58	31	1	90
Autigny la Tour	9	1	0	10
Bazoilles sur Meuse	12	78	1	91
Châtenois	133	58	2	193
Circourt sur Mouzon	18	11	0	29
Coussey	17	7	0	25
Domremy la Pucelle	59	29	1	89
Jainvillotte	4	3	0	7
Liffol le Grand	96	35	4	135
Liffol le Petit	14	0	0	14
Martigny les Gerbonvaux	10	17	1	28
Maxey sur Meuse	19	15	1	35
Rebeuville	12	0	0	12
Rollainville	11	9	0	20
Neufchateau	544	285	44	873
total	1016	485	56	1651

La répartition des lecteurs Neufchâteau et hors Neufchâteau







LES ANIMATIONS

Chaque année, le réseau propose un programme d'actions (théâtre, lecture, musique, art plastique) ponctué par deux temps forts : les « Rencontres avec... » et le printemps des poètes / semaine de la Langue Française.

L'action culturelle proposée par le réseau permet de valoriser les collections, toucher de nouveaux publics et se faire l'écho de l'actualité ou de manifestations nationales ou départementales.

	Les Animations	
Les actions	nombre	public accueilli
Rencontres avec	30	756
Heure du conte	25	590
Zinc Grenadine	3	75
Exposition	1	117
Printemps des poètes	2	50
Conférences, lectures	9	148
Club lecture	10	73
Accueil RAM	7	121
Après-midi jeux	19	91
Visite fonds ancien	1	22
Ateliers créatifs	2	50
Accueil de classes, FAS, IMT, centre social	134	878

Ce sont au total 2970 personnes qui ont bénéficié d'animations dans le réseau des bibliothèques.

Les temps forts de l'année 2017 :

- Vote de la gratuité
- Désherbage et travaux de réaménagement de l'espace bibliothèque de Neufchâteau (7 semaines de fermeture au public)
- Mise en place du nouvel outil mallette numérique avec le soutien de la médiathèque départementale des Vosges
- Ouverture de la nouvelle structure à Liffol-le-Petit juin 2017

En résumé :

- Nombre d'inscrits: 1 651 inscrits dont 56 collectivités

- Nombre de prêts : 54 980

Nombre d'animations : 107 hors actions scolairesHeures d'ouverture hebdomadaires : 38 heures

EDUCATION ARTISTIQUE ET ACTIONS CULTURELLES

La politique culturelle de la Communauté de Communes accorde une place importante à l'éducation artistique. Le territoire dispose d'une convention tripartite avec la DRAC et l'éducation nationale concernant l'éducation artistique dans le cadre d'un PTEA qui va être transformé en CTEA, nouveau dispositif mis en place par le Ministère de la Culture. A ce titre, la collectivité propose à l'ensemble des écoles du territoire de participer à des classes culturelles, ateliers de pratiques artistiques et ateliers environnement.

Menant un travail très étroit avec l'Education Nationale, un appel à projet est lancé chaque année auprès des écoles du territoire. Chaque enseignant intéressé nous fait alors connaître les intentions de projet qui se concrétisent ensuite à la rentrée.

Le programme d'actions envoyé aux écoles primaires propose :

- des projets d'éducation musicale (intervention Dumiste) :
- Des classes culturelles/ateliers de pratiques artistiques autour de Domremy en Mai
- Des actions pédagogiques et artistiques autour des sites de Grand et de la Maison Natale de Jeanne d'Arc
- Des ateliers art et environnement

Concernant le second degré, l'appel est lancé par l'Inspection Académique et est envoyé directement aux établissements. En 2016/2017, trois ateliers de pratiques artistiques ont eu lieu dans le second degré



BILANS DES PROJETS CCOV (depuis 2013)

ECOLES du territoire	ı	Date du projet :	
de la CCOV	Classe culturelle	Projet EDD	Musique
Bazoilles sur Meuse	2014 / 2015	2018/2019	2015 / 2016 ; projet fables 16/17
Châtenois élem		2018/2019	
Coussey	2012/2013 , 2016/2017		
Gironcourt sur Vraine			
Grand		2013 / 2014	
Laneuveville ss Châtenois	2017/2018		
Landaville	2015/2016	2014/2015 ; 2015/2016	
Liffol élémentaire	2013 / 2014 ; 2015/2016	2013 / 2014 ; 2014/2015 ; 2016/2017	2015 / 2016 ; 2017/2018
Martigny les Gerbonvaux	2012/2013 ; 2014/2015	2014/2015 ; 2018/2019	
Maxey sur Meuse	2013 / 2014	2015/2016	2015 / 2016
Midrevaux	2012/2013 ; 2018/2019		2015 / 2016, chorale à Domrémy ; 2017/2018
Mont les Neufchâteau (fermée rentrée 2018)		2015/2016	2015 / 2016, chorale à Domrémy; 2017/2018
Neufchâteau Jaurès	2016/2017 ; 2018/2019		
Neufchâteau Pagnol	2013/2014 ; 2017/2018 ; 2018/2019		2015 / 2016, projet fables 16/17 ; 2017/2018
Neufchâteau JVD	2013/2014 ; 2015/2016 ; 2016/2017		Projet fables 16/17 ; 2017/2018
Rainville	2017/2018		
Pompierre	2013/2014	2016/2017 , 2018/2019	2015 / 2016 ; 2017/2018
RPI Circourt sur Mouzon / Rebeuville		2016/2017	
Rouvres la Chétive			2017/2018
Soulosse sous saint Elophe	2014 / 2015	2013/2014	2017/2018

LES ACTIONS « PREMIER DEGRE »:

Classes Culturelles/Ateliers de pratiques artistiques pour lesquelles l

Ecole	Classe	Projet/artiste	Discipline	Artiste	Rémunération Artiste (nombre d'heures x46€)
Pergaud Neufchâteau	CM2+ ULIS	Le Procès du Loup	Théâtre Chant	M. J Thomas Dumiste CCOV	920 €
Liffol le Grand	CP CP/CE1	Les insectes	Arts plastiques + vidéomapping	P. Ferry	1104 € + vidéomapping
Landaville	PS à CM2	Les insectes	Arts plastiques	P. Ferry	1104€

Dans le cadre du projet de l'atelier de pratique de Liffol-le-Grand, la collectivité a utilisé les réalisations pour une création de vidéomapping qui a ensuite projetée sur la façade arrière de la Maison Natale de Jeanne d'Arc.

Ce projet a remporté le prix Vosegus.

LES ATELIERS « SECOND DEGRÉ »

Ecole	Classe	Interventio n Artistique	Participation CCOV	Participation DRAC	Etablissement
Atelier théâtre Cité scolaire P.&M. Curie	Collège, lycée, SEP	2300€	575€	1150€	575€
Atelier Archi Cité Scolaire P. & M. Curie	lycée, SEP, adultes	2300€	575€	1150€	575€
Atelier théâtre Collège Liffol	Collège Liffol	2300€	575€	1150€	575€



LES ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE NON FINANCÉES PAR LA DRAC

LES ATELIER ARTS ET ENVIRONNEMENT

Ces projets liés à l'environnement sont encadrés par l'AAPPMA et entre dans le cadre du financement EEDD.

Ils ont fait l'objet d'une restitution artistique lors de Domremy en Mai

Ecole	Classe	Projet	Budget	Participation CCOV	Autres collectivités (CD/commune)
Mont les Neufchâteau	CE/CM	Les insectes dans leur environnement	1693€	848,54€	771,54€
Maxey sur Meuse	Mat/CP/ CE1	Les insectes aquatiques	1608€	441,71€	1166,85€
Landaville	CP/CE1	Les insectes et le sol	1603€	726,62€	876,62€

Les établissements du second degré sur le territoire de la Communauté de Communes ayant des difficultés à financer la part établissement qui leur incombe,. la Communauté de Communes a pris à sa charge la moitié de la part établissement depuis la rentrée scolaire 2015. Le financement des ateliers d e pratiques artistiques premier degré est pris en charge par la CCOV. (500€ par atelier)

4-L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique est constituée d'une équipe de 15 professeurs et d'une Directrice, pour un équivalent de 10 temps plein.

En 2017, 10 enseignants étaient fonctionnaires, 1 en CDI et 4 en CDD. L'école de musique comptait 250 élèves, répartis en 40% d'adultes et 60% d'enfants. Les 250 personnes physiques inscrites dans l'établissement se répartissaient ainsi :

- 211 habitants de la CCOV,
- 39 extérieurs de la CCOV, dont 7 habitants des Vosges, 12 de la Meuse, 16 de la Haute-Marne et 4 de Meurthe-et-Moselle.

Pratique des élèves et répartition géographique.

Les 255 personnes physiques inscrites dans l'établissement se répartissent ainsi :

- 213 habitants de la CCOV,
- 42 extérieurs de la CCOV

1 instrument	200
2 instruments	21
3 instruments	1
ensembles seuls	28
TOTAL	250

CCOV	211
HORS CCOV	39
TOTAL	250

Hors CCOV:

Vosges: 7; Meuse: 12; Haute-Marne: 16;

Meurthe-et-Moselle: 4.

Catégories socio-professionnelles

Agriculteurs: 13,

 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 26;

 Cadres et professions intellectuelles: 88;

Professions intermédiaires : 18

Employés: 46Ouvriers: 38Retraités: 45Etudiants: 3.

Répartition par tranches d'âge.

Nés en 1955 et avant : 30 ;

Nés entre 1956 et 1999 : 70 ;

Nés en 2000 et après : 150.

Répartition par sites.

Domremy: 7 élèves,

Liffol-le-Grand: 41 élèves.

Neufchâteau : 202 élèves.

3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES:

LA PISCINE GABRIEL BODENREIDER:

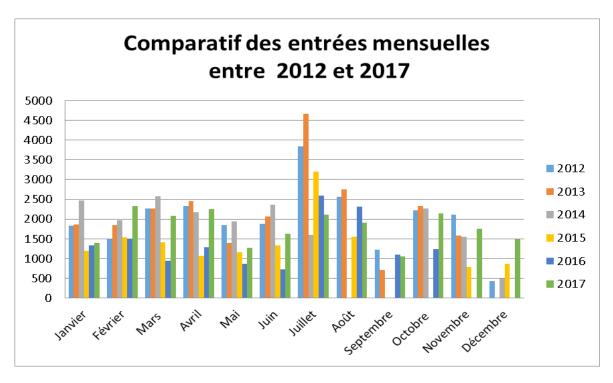
La piscine de Neufchâteau est le seul équipement aquatique du territoire intercommunal et l'un des rares de l'Ouest vosgien, c'est pourquoi sa zone de chalandise s'étend sur 4 départements (Vosges, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle).

C'est également l'équipement sportif le plus utilisé par les habitants du territoire puisqu'en 2017, ce sont 70 760 nageurs qui ont fréquenté la piscine.

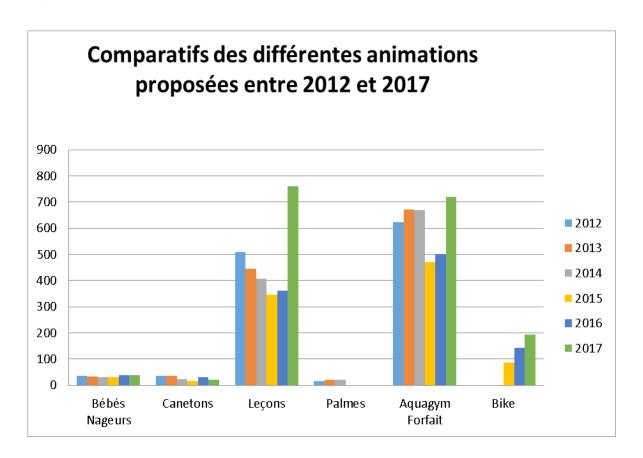
Les recettes se sont élevées à 190 750.90 Euros contre 200 658.00€ en 2016 soit une baisse de 5% qui s'explique par la gratuité des écoles primaires étendue en 2017 aux écoles de l'ex-CCPC.

Elles sont de trois ordres:

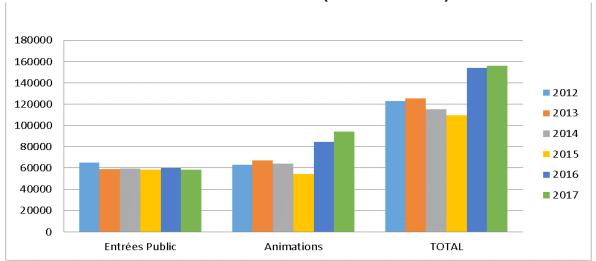
- les entrées public piscine et espace forme qui représentent 61 525 Euros



- les animations (Aquagym, aqua bike, leçons, Canetons, Bébés Nageurs) qui représentent 94 358 Euros soit 49 % des recettes totales

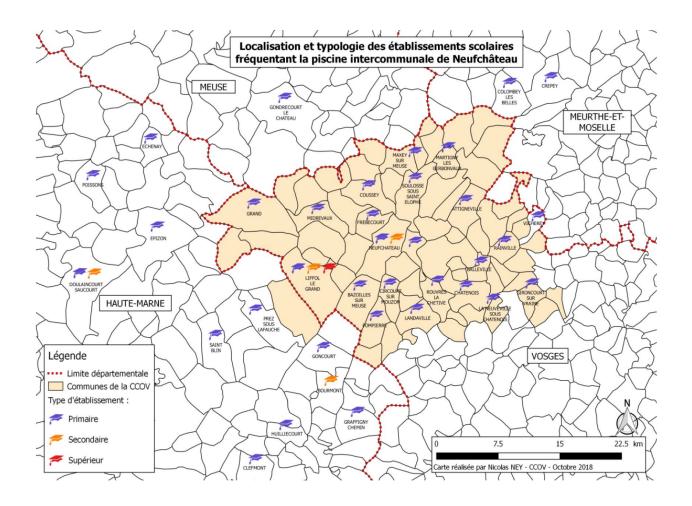






Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

- les redevances des écoles extérieures (gratuit pour les écoles de la CCOV) et des établissements secondaires qui s'élèvent à 34 867.90€ (11 Etablissements de Haute-Marne et 3 de Meurthe et Moselle, 1 des Vosges et 1 de Meuse).



La CCOV prend en charge le transport scolaire des élèves du primaire et de la maternelle des écoles de la CCOV pour un coût de 27 724 Euros.

Enfin, cinq Clubs résident aussi à la piscine, le plus important le Club Nautique Neufchâteau (190 licenciés), suivi du Club AJAL (90 licenciés), du Club de Plongée (63 licenciés), du Club de Water-polo (30 licenciés) et le Club Adultes (30 licenciés). Les mises à disposition des Clubs représentent 23h45 par semaine.

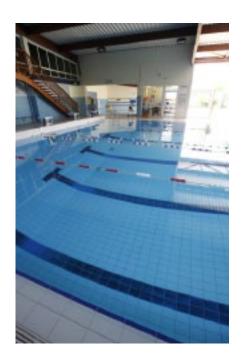
La piscine est aussi mise à disposition pour les Pompiers et les Gendarmes de Neufchâteau deux fois par semaine avant 8h.

La piscine est occupée de 7h à 22h du lundi au samedi, ainsi que le dimanche matin.

					PLAN	NNING	OCCUF	ATIO	V PISCI.	NE PER	PLANNING OCCUPATION PISCINE PERIODE SCOLAIRE	OLAIRE							
	8Н	9Н	10H		11H	12H	13H	I	14H	15H	16H	17H	18H		19H	20H	21H	2	22H
ΙΩΝΩΙ													3	WATER POLO	A POLO		WATER POLO	010	
MARDI												CLUB NA	CLUB NAUTIQUE	AJAL	T T	PLONGEE	IGEE		
MERCREDI						CLUBIN	CLUB NAUTIQUE						0	CLUB NAUTIQUE	QUE	CLUB ADULTE	DULTE		
JEUDI												CINI	CLUB NAUTIQUE	WATER POLO	OTOd		WATER POLO	llo	
VENDREDI															CLUB NAUTIQUE	UTIQUE			
SAMEDI						CLUB N,	CLUB NAUTIQUE						CLUB	CLUB NAUTIQUE					
DIMANCHE																			
	A	PUBLIC																	
	S	SCOLAIRES (SECONDAIRES ET PRIMAIRES)	(SECONDA	IRES ET	PRIMAII	RES)													
	7 7	AQUAGYM LECONS/PALMES/BEBES NAGEURS/CANETONS ASSOCIATIONS (CNN/PLONGEF/MATER-POLO/ADLITES/ALAL)	LMES/BEB	ES NAG	EURS/CA	NNETONS	JOIN TES	14/4/											
		NI WINDOWS	Carrier Control		71 000 /77	1000	לכזו זסקר	לירני											

Globalement, les dépenses de fonctionnement de la piscine s'élèvent à 635 675.75€, elles ont diminué de 0.6%, tandis que les recettes de fonctionnement sont de 351 780.57€ (+28%).

Le déficit de fonctionnement s'établit donc en 2017 à 283 895.18 € contre 365 983.00€ en 2016, soit une baisse de 22.4%.



3.2. LE COSEC DE NEUFCHÂTEAU



Le COSEC de Neufchâteau est composé de deux salles omnisport essentiellement occupées par les clubs résidents et les écoles de Neufchâteau (la ville de Neufchâteau prend en charge le transport) ainsi que les établissements secondaires de la ville. Ce sont au total 15 associations et clubs sportifs locaux qui fréquentent le COSEC.

OCCUPATION SCOLAIRES (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Collège Jeanne d'Arc	11		11
Lycée Pierre et Marie Curie	9.5	1.5	11
SEP Haut de Bellieu	7.5	1.5	9
Primaire Jeanne d'Arc	4.5		4.5
Ecole Jaurès	2	9	11
Ecole Pagnol	2	5	7
Ecole Pergaud	0	9	9
TOTAL	36.5	26	62.5

OCCUPATION CLUBS ET ASSOCIATIONS (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Pompiers	9	0	9
Amicale de l'Hôpital	2	0	2
Amicale des gendarmes	3	0	3
Roller club	2,5	3,5	6
Handball Club Néocastrien	11,5	2	13,5
Club de Radiomodélisme	2	1,5	3,5
Tennis Club de Neufchâteau	2,5	2	4,5
Club d'Athlétisme	7	4	11
Red Eagles (multi-sport)	5	0	5
Néobad	0	7	7
Archers	0	2	2
ACTN	2	0	2
MCL badminton	0	4	4
Football Club Neufchâteau-Liffol	5,5	14,5	20
Hockey Roller	0	5	5
TOTAL	52	45,5	97,5
TOTAL GENERAL	76	65,5	141,5

Le tableau ci-dessus fait apparaître une occupation hebdomadaire en période scolaire de 141,5 heures sur les deux salles, sans compter les réservations ponctuelles pour les compétions notamment de Hand les samedis et dimanches.

LE GYMNASE DE LIFFOL LE GRAND

Le gymnase de Liffol le Grand a lui aussi été transféré au 1er janvier 2013 à la CCBN. Le personnel d'entretien est mis à disposition par la commune de Liffol le Grand. Le budget de fonctionnement du gymnase s'établit à 44 708€ pour 2017.

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

Occupants	OCCUPATIONS (en heures par semaine)
Collège Fixary	20
Ecoles de Liffol le Grand	8,5
Commune NAP	3
AFPIA	3,5
UNSS	2
ASSN Basket	12
ASL Coussey-Greux	3
MCL Badminton	5,5
Art et Equilibre	2
POMPIERS	4
MCL Zumba	2
Foot de Grand	4
TOTAL	69,5

Ce tableau ne tient pas compte de l'occupation des compétitions organisées par le Basket.

LE GYMNASE DE CHÂTENOIS

Le gymnase de Chatenois a connu un important chantier de rénovation et d'extension en 2017 qui comprenait :

- Une extension avec la création d'un nouveau local de rangement
- Une isolation par l'extérieur des murs pignons
- Une reprise complète du sol sportif
- Une reprise complète des éclairages

Les travaux se sont élevés à 184 917€ HT financés à 70% par la DETR et le Conseil Départemental des Vosges.



		Plannin	g d'uti	lisatio	n du gymnas	se <mark>2017 / 2</mark> 0	18		
	Lundi	Mardi	Merc	credi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dim	anche
07:30									
08:00	ménage salle				ménage vestiaires			comp	étitions
08:30	+ vestiaires								
09:00									
09:30		collège	coll	ège	collège	collège			running
10:00	rencontres USEP								vestiaire
10:30	environ 5/an						tennis		
11:00									
11:30									
12:00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause mé	ridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause m	éridienne
12:30									
13:00									
13:30							tennis		
14:00	école élémentaire	!!>			école élémentaire	!!}			
14:30	ecole elementaire	collège	u.n.	.s.s.	ecole elementaire	collège			
15:00 15:30									
16:00									
16:30									
17:00			foot	hall	tennis		foot-ball		
17:30		u.n.s.s.	C.F		termis		C.F.C.		
18:00		u.ii.s.s.	C.F			tennis	C.1 .C.		
18:30	tennis					CHIIIS			
19:00	termis	sapeurs-pompiers	running	Zumba					
19:30		Tap Paris pormprers	vestiaire	2011100					
20:00									
20:30		u.s.f.e.n.	u.s.f	.e.n.	tennis	Zumba			
21:00									
21:30									
22:00									

Une communauté AU SERVICE DE SES HABITANTS

LES TERRAINS DE TENNIS:

Les terrains de tennis de Neufchâteau (5 courts dont 2 couverts), Liffol le Grand (2 courts) et de Circourt sur Mouzon ont été transférés au 1er janvier 2013. Les terrains de tennis de Chatenois (3 courts extérieurs) ont été transférés au 1er janvier 2017.

LES TERRAINS DE FOOTBALL:

Les terrains de Football de Coussey et d'Autreville sont des équipements communautaires à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays de jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe.



Les nouveaux vestiaires de Coussey ont été inaugurés en 2015.

4. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES

4.1. LE PORTAGE DE REPAS

La prestation se fait sur deux secteurs : Liffol-le-Grand et les communes limitrophes (Villouxel, Fréville et Liffol-le-Petit) et le territoire de l'ancien Pays de Châtenois. Le tarif est le même sur les deux secteurs : 7€ le repas et ceux-ci sont facturés au mois (par semaine complète). Les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées ou qui sortent d'hospitalisation.

Le service, de compétence communale auparavant, a été transféré de la commune de Liffol-le-Grand à la CCOV au 1er janvier 2017, lors de la fusion de la CCBN et de la CCPC. Sur le secteur de Châtenois, ce service a été créé en 2009 par la CCPC et a donc été intégré à l'occasion de la fusion.

Secteur Liffol-le Grand

Les repas sont fabriqués par la Boucherie de l'Eglise à Liffol-le-Grand et sont livrés chauds tous les jours du lundi au samedi. La livraison est assurée par une employée CCOV. Ce sont 8271 repas qui ont été livrés en 2017. Chaque semaine, 27 à 35 personnes en ont bénéficié.

Secteur Châtenois

Les repas proviennent de la Maison de Retraite Raynald Merlin à Dommartin-sur-Vraine. Ils sont livrés <u>froids</u> trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis. La livraison est également assurée par une employée CCOV.

En 2017, 6222 repas ont été livrés et ce sont entre 20 et 25 personnes qui en ont bénéficié sur les villages de Dommartin-sur-Vraine, Rainville, Viocourt, Aouze, Attignéville, Balléville, Morelmaison, Gironcourt-sur-Vraine, La Neuveville-sous-Châtenois, Châtenois, Ollainville et Rouvres-la-Chétive.



4.2. LA MAISON DE SANTE A CHATENOIS

Inaugurée en 2011, elle accueillait 9 praticiens en 2017 :

- 1 kinésithérapeute
- 2 médecins généralistes
- 4 infirmières
- 1 orthophoniste
- 1 pédicure-podologue





Depuis la fusion, la CCOV poursuit l'action de la CCPC et recherche activement des solutions pour enrayer la désertification médicale. L'entretien du bâtiment a été confié, par convention de mutualisation, aux services techniques de la commune de Châtenois.

4.3. L'AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage de Neufchâteau a été transférée au 1er janvier 2017 à la CCOV. Elle compte 12 emplacements qui sont tous équipés d'un bloc sanitaire.

La gestion de l'aire était confiée jusqu'au mois d'octobre 2017 à la société VAGO mais la CCOV a décidé de confier cette gestion à la société VESTA à partir de cette date pour une durée maximale de 3 ans.

Le budget de l'aire d'accueil s'est élevé en 2017 à 68 503€ en dépenses de fonctionnement et 43 497€ en recettes. Le taux d'occupation moyen sur l'année était de 49%.



4.4. LE BUS INTERCOMMUNAL

Rappel : la CCOV est organisateur de transport de second rang (AOT2) par délégation du Conseil Départemental des Vosges pour un circuit de ramassage en direction du Collège de Châtenois (11h25 par semaine).

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 24 mars 2017, un nouveau règlement d'utilisation a été voté :



- Pour les scolaires

En priorité, le bus assure un maximum de sorties piscine des écoles du territoire, activité obligatoire dans le programme scolaire.

Il est également mis à disposition des écoles, dans la limite de 200 km aller/retour et 8h d'amplitude, pour des sorties pédagogiques, à raison d'une « gratuité » par tranche de 50 élèves. Le collège Pierre et Marie Curie peut bénéficier de 2 sorties dans ces mêmes conditions et les autres collèges, une sortie annuelle.

- Sorties associatives

Toute association dont le siège est sur le territoire de la CCOV peut bénéficier une fois par an d'une sortie à ½ tarif.

Pour toute réservation, scolaire ou associative, en période scolaire, il y a obligation pour le bénéficiaire de financer le remplacement des prestations de ramassage collège (35€) ou sorties piscine (100€) en sus du tarif appliqué, ces prestations étant prioritaires à toute utilisation.

Les écoles ou associations peuvent bien évidemment continuer à utiliser le bus une fois leur avantage utilisé, toutefois ces prestations sont payantes dans leur totalité.

Utilisation en 2017

- Associations : 17 sorties à ½ tarif et 4 à plein tarif
- 4 sorties pour le TU
- 26 utilisations pour les sorties scolaires pour 11 écoles différentes
- 7 sorties pour le Leximatheux

Le bus a fait 25 280 km sur l'année, dont 9000 au titre de l'AOT2.